

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



2022-2025



# GLOSSAIRE

**ADREC** : Association Départementale et Régionale Education Coordination

**AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (anciennement AVS)

**ALAE** : accueil de loisirs associé à l'école = CLAE = accueil de loisirs périscolaire

**ALSH** : accueil de loisirs sans hébergement = accueil de loisirs extrascolaire

**ANDEV** : Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales

**ATSEM** : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

**AVL** : Auxiliaire de Vie de Loisirs, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps extrascolaire.

**AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps scolaire et parfois périscolaire. Ancienne appellation des AESH.

**CAF** : caisse d'Allocations familiales

**CCAS** : centre communal d'action sociale

**CTG** : convention territoriale globale

**DGS** : directeur-riche général-e des services

**Extrascolaire** : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il n'y a pas école (samedi, dimanche et vacances)

**NAP** : nouvelles activités périscolaires. Cet acronyme recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. NAP = TAP

**Périscolaire** : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il y a école (matin avant la classe, pause méridienne, après-midi après la classe, soir). Par exemple, s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.

**PEDT** : projet éducatif de territoire

**TAP** : temps d'activités périscolaires. Cet acronyme recouvre les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. TAP = NAP

# SOMMAIRE

<b>GLOSSAIRE</b> .....	1
<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>INTRODUCTION</b> .....	4
1. Qu'est-ce qu'un Projet éducatif de territoire (PEDT) .....	4
2. Quel est le périmètre du PEDT ? .....	4
3. Quels enjeux et ambitions structurent le PEDT 2022-2025 ? .....	4
4. Qui sont les acteurs éducatifs concernés ? .....	5
5. Quelle gouvernance autour du PEDT ?.....	5
6. Quelle place donnée à l'enfant ? .....	5
7. Quelle méthode a été utilisée pour élaborer ce PEDT ? .....	6
8. A l'issue du travail d'écriture, des pistes de travail ont-elles déjà été identifiées pour enrichir le PEDT 2022-2025 les années à venir ? .....	6
<b>CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE</b> .....	7
1. Généralités .....	7
2. Atouts : une commune attractive et une population jeune .....	7
3. Enjeux : maintenir un environnement adapté tout en s'ouvrant à l'extérieur .....	8
1. Présentation .....	9
2. Organisation.....	9
3. Difficultés et axes d'améliorations.....	9
4. Points forts et principales réalisations .....	10
<b>DIAGNOSTIC ET MODALITES DU PEDT EN 2022</b> .....	11
1. Enfants recensés sur le territoire et enfants scolarisés. ....	11
2. Établissements d'enseignement scolaire du territoire .....	13
3. Transformations prévues des modes d'accueil entre 2022 et 2025 .....	13
4. Articulations NAP- ALAE .....	14
5. Réglementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire .....	15
6. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées. ....	16
7. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées. ....	16
8. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées .....	17
9. Tarification prévue .....	18
10. Accessibilité .....	18
11. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires .....	19
12. Dispositifs nouveaux .....	20
13. Liens avec les familles.....	20
<b>FOCUS : Formation des agents communaux des écoles</b> .....	22
1. Valeurs et axes politiques.....	23
2. Des axes politiques aux Parcours.....	25
3. Les axes du PEDT 2022-2025 : environnement, ouverture sur le monde et vivre-ensemble .....	28

AXE 1 : L'ENVIRONNEMENT .....	28
AXE 2 : L'OUVERTURE SUR LE MONDE.....	30
AXE 3 : LE VIVRE-ENSEMBLE.....	31
4. Renforcer la place de l'enfant.....	33
EVALUATION DU PEDT 2022-2025.....	35
SIGNATURE DU PEDT .....	37
ANNEXES .....	38
ANNEXE 1 : PLAN MERCREDI 2022-2025.....	39
ANNEXE 2 : JOURNEES TYPES .....	44
ANNEXE 3 : TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES .....	46
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE AUX ASSOCIATIONS .....	49

# INTRODUCTION

## 1. Qu'est-ce qu'un Projet éducatif de territoire (PEDT)

Le projet éducatif de territoire (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

A Larra, et pour la période 2022-2025, Le PEDT est donc à la fois un document, une opportunité et une ambition. A la fois politique, stratégique et opérationnel, c'est un document incontournable pour améliorer la cohérence des temps de la vie de l'enfant et la cohérence des acteurs. Il est ainsi l'opportunité d'accroître la qualité de l'offre éducative dont bénéficie l'enfant, puisque l'ambition de ce nouveau PEDT est bien celle-ci : mettre l'enfant au cœur d'une politique éducative enrichie grâce à la participation conjointe et partenariale des différents acteurs.

## 2. Quel est le périmètre du PEDT ?

Le PEDT s'applique ici à la seule commune de Larra. La commune dispose encore de la compétence enfance et éducation. Elle n'a pas été transférée à une structure intercommunale, comme c'est le cas sur d'autres parties du territoire de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans dont elle est membre. Du fait des compétences de la commune, ce nouveau PEDT concerne les enfants de 3 à 11 ans

Bien que mettant l'accent sur les actions de la commune, ce nouveau PEDT 2022-2025, a néanmoins l'ambition de traiter à la fois des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et d'impliquer par conséquent une multiplicité pertinente d'acteurs éducatifs.

## 3. Quels enjeux et ambitions structurent le PEDT 2022-2025 ?

Par un PEDT d'une envergure nouvelle, la collectivité se saisit de trois enjeux, avec une ambition sincère derrière chacun de ces enjeux structurants.

- a. **La nature du document lui-même** : l'ambition est de dépasser le caractère administratif que le PEDT revêtait jusqu'à présent, afin qu'il incarne une volonté politique partagée au nom de valeurs communes entre les acteurs éducatifs du territoire
- b. **Des partenariats renforcés entre les acteurs** : les acteurs ne doivent pas simplement coexister mais davantage faire ensemble, c'est-à-dire proposer des projets et des actions élaborées et mises en œuvre de concert
- c. **La qualité de l'offre éducative** : la co-construction et le faire-ensemble doivent permettre à l'enfant de bénéficier d'une offre éducative de meilleure qualité, à la fois plus riche et plus aboutie.

#### **4. Qui sont les acteurs éducatifs concernés ?**

Ce PEDT ne se veut pas un document concentré sur un seul acteur éducatif, qui serait la commune. Au contraire, il doit impliquer l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les différents temps de l'éducation de l'enfant, à savoir, outre les services municipaux :

- les parents
- l'Éducation nationale
- les associations du territoire

#### **5. Quelle gouvernance autour du PEDT ?**

**ELU PILOTE** : Jérôme MODESTO – 3<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux écoles

**COORDONNATRICE PEDT** : Denise MAILHOL – Coordonnatrice enfance-éducation

**COMITÉ DE PILOTAGE** :

Sont membres de droit du comité de pilotage :

- Monsieur le Maire
- L'adjoint aux écoles
- L'adjoint aux associations
- Deux élus de la commission scolaire
- Deux enfants de l'école élémentaire
- Le Directeur Général des Services
- La coordonnatrice enfance éducation
- La Responsable animation
- L'Inspecteur de l'éducation nationale
- La directrice de l'école maternelle
- La directrice de l'école élémentaire
- Un représentant de l'école
- Un représentant de la DDSCS
- Un représentant de la CAF
- Un représentant des parents d'élèves pour l'école maternelle
- Un représentant des parents d'élèves pour l'école élémentaire

#### **6. Quelle place donnée à l'enfant ?**

Avec ce PEDT 2022-2025, c'est bien l'enfant qui est placé au centre.

Par conséquent, ce nouveau PEDT est l'occasion de s'interroger sur les moyens de :

- rendre l'enfant acteur de son éducation et non pas simplement consommateur
- lui donner toute sa voix et toute sa place au sein de l'école et en dehors
- le faire participer à l'évolution de la vie de son école
- lui permettre de continuer de rêver

A ce titre, deux enfants de l'école élémentaire seront membres de droit du comité de pilotage.

Un regret à ce stade : les enfants n'ont pas pu participer directement à l'élaboration de ce document. C'est néanmoins un axe d'amélioration pour faire évoluer ce document.

## **7. Quelle méthode a été utilisée pour élaborer ce PEDT ?**

Sans s'affranchir d'une analyse des difficultés rencontrés avec le PEDT 2018-2021, le choix a toutefois été fait d'articuler le PEDT 2022-2025 autour de nouveaux axes définis et travaillés au moyen d'une méthode nouvelle, plus participative.

Quatre étapes fondamentales ont structuré cette méthode nouvelle :

- a. D'abord, un temps de réflexion politique : il était nécessaire et primordial pour obtenir les axes politiques qui orienteront le PEDT. Les élus se sont réunis pour arrêter les valeurs au cœur du PEDT et en dégager les axes politiques.
- b. Ensuite, une rencontre avec l'équipe enseignante : un échange a été organisé avec les deux directrices pour partager avec elles les axes politiques arrêtés. Surtout, cette rencontre a servi de base pour lancer une coopération et un dialogue renforcés pour les années à venir.
- c. En parallèle, les associations ont été interrogées : acteurs incontournables, l'objectif était de les associer sur le contenu opérationnel du PEDT. La consultation des associations s'est faite au travers d'un questionnaire.
- d. Enfin, les équipes municipales ont été mobilisées : au travers d'ateliers participatifs et créatifs, les agents communaux ont donné eux aussi du corps au nouveau PEDT. Cette étape était incontournable pour mobiliser les agents et fédérer autour du projet.

## **8. A l'issue du travail d'écriture, des pistes de travail ont-elles déjà été identifiées pour enrichir le PEDT 2022-2025 les années à venir ?**

Le PEDT est un document évolutif. Le PEDT tel qu'il ressort de son écriture en 2022 permet d'ores et déjà de mettre en avant des pistes de travail qui nourriront les étapes annuelles de bilan et d'enrichissement du PEDT. En effet, le document gagnera à :

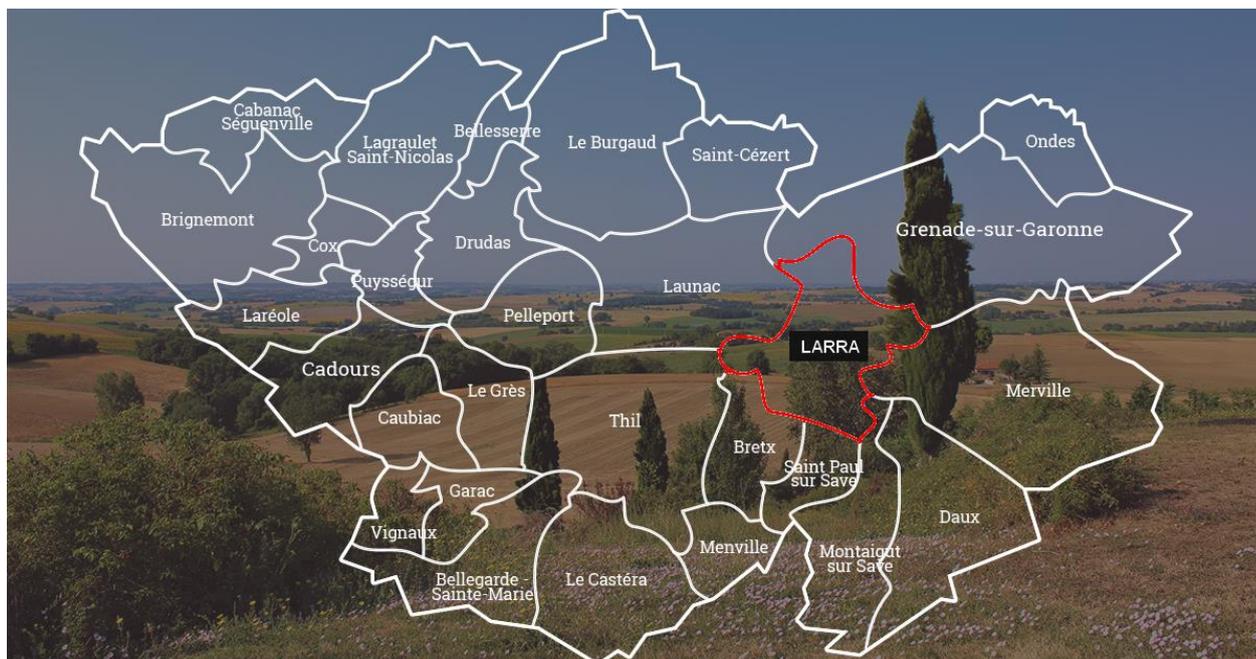
- être davantage co-écrit par toutes les parties prenantes
- voir les axes et leur contenu affiné, précisé et approfondi

Le travail réalisé pour l'instant permet néanmoins de poser les fondements d'un PEDT, plus ambitieux et plus profitable aux enfants.

# CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

## 1. Généralités

Située dans le nord-ouest toulousain, dans la partie nord de la Haute-Garonne, Larra est une commune rurale de 2 250 habitants membre de la communauté de commune des Hauts-Tolosans.



Source : CCHT

## 2. Atouts : une commune attractive et une population jeune

Ce sont majoritairement des jeunes couples avec enfants qui habitent la commune : un quart de la population a moins 14 ans, 15% entre 15 et 29 ans, 25% entre 30 et 44 ans (source : INSEE 2018). Ce sont donc les deux tiers des habitants qui ont moins de 45 ans. Il faut y voir un facteur de dynamisme et de vitalité de Larra.

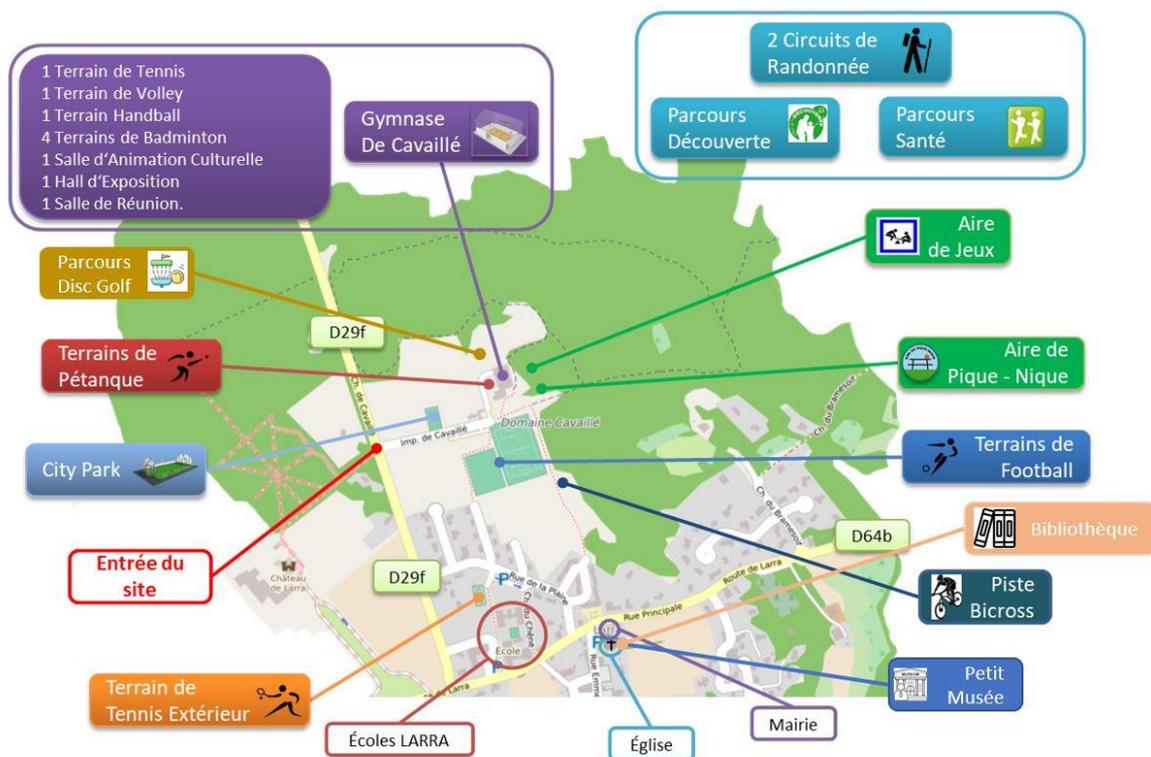
Les raisons de l'attractivité de la commune sont à chercher dans le caractère rural du territoire, associé à la proximité de communes plus peuplées et plus urbanisées (Grenade-sur-Garonne et Merville).

Autre atout du territoire : le domaine de Cavaillé. Situé au coeur du village, impasse de Cavaillé, le domaine de Cavaillé se compose d'une zone de loisirs et d'une zone verte.

La zone de loisirs est constituée de :

- 1 aire de jeux pour enfants
- 1 City-Park
- 1 sentier découverte de la faune et la flore
- 1 parcours sportif de 12 agrès répartis sur une distance de 1.2 km
- 1 piste bicross
- 1 départ pour 2 circuits de randonnée
- 1 Centre Sportif et d'Animation comprenant 1 terrain et 1/2 terrain de football, 1 gymnase équipé d'un terrain de tennis et de 4 terrains de badminton, 1 salle d'animation, 1 hall d'exposition et 1 salle de réunion.

La **zone verte** de Cavaillé, espace naturel acquis par la Commune en 1989, s'étend sur une superficie de 37 hectares dont un tiers de prairie arborée et deux tiers de forêt au sein de laquelle serpente un petit ruisseau, le Rieutort.



Source : Mairie de Larra

### 3. Enjeux : maintenir un environnement adapté tout en s'ouvrant à l'extérieur

La croissance démographique de la commune (+37% en 10 ans) se traduit par une augmentation constante des effectifs accueillis aux écoles et dans les services périscolaires et extrascolaires, avec un nombre élevé d'élèves par classe malgré des ouvertures successives de classes nouvelles, une réduction des locaux disponibles.

Un second enjeu est celui de la mobilité : Larra n'est pas correctement desservie par les transports en commun et l'enclavement causé par cette absence de maillage caractérise l'ensemble des communes de l'ouest de l'intercommunalité. Cette insuffisance de transports en commun complexifie la politique de recrutement et de formation du personnel des écoles.

# EVALUATION DU PEDT

## 2018-2021

### 1. Présentation

Mis en place pour la première fois en 2015, le PEDT a permis de renforcer l'offre d'animation et de mieux structurer les services communaux : nouvelle organisation, nouvelles méthodes, nouvelles propositions d'activités, nouveaux partenariats...

Fort de ces progrès, le PEDT 2018-2021 a été pensé comme une continuité du PEDT 2015-2018. Il a en revanche souffert du départ de plusieurs responsables du service.

Malgré tout, plusieurs réalisations méritent d'être mis en avant. A l'inverse, les difficultés rencontrées sont sources d'enseignements et de piste d'amélioration. Ces différents points sont décrits ci-après.

### 2. Organisation

Avec les deux premiers PEDT, l'accent a été mis sur les NAP. Les activités NAP se sont essentiellement tenues le soir, pendant une heure.

En dialogue avec les équipes enseignantes, avec les projets des écoles et les projets des maitresses, un projet pédagogique a été élaboré chaque année. Ce projet pédagogique a été chaque fois décliné en activités par les équipes. Il appartenait aux animateurs de présenter et de valoriser leur activité, et aux enfants de s'inscrire. Le principe était donc celui d'une liberté de choix donnée aux enfants.

### 3. Difficultés et axes d'améliorations

Plusieurs difficultés rencontrées doivent être mises en avant.

Certaines sont à rechercher dans le facteur humain :

- Complexité du recrutement : attractivité de la filière animation, problèmes de mobilité, horaires coupés, manque de qualifications
- Absentéisme, de nature à compromettre la tenue de plusieurs ateliers
- Indisponibilités des intervenants potentiels en fin d'après-midi pour les NAP
- Manque de visibilité pour les parents des actions menées entraînant des retours négatifs pour les animateurs

D'autres sont d'ordres matériel et financier :

- De moins en moins de locaux en raison de l'augmentation du nombre de classes
- Coût des prestations des intervenants extérieurs

#### **4. Points forts et principales réalisations**

Les points précédents ne doivent pas occulter les réussites et les réalisations de ces PEDT, parmi lesquelles de nombreuses activités nouvelles :

- Ateliers Relaxation en concertation avec les professeurs : à destination des qui restaient tard le soir, sont pris en relaxation le temps du NAP.
- Gym, Zumba, danse
- Jeux collectifs
- Atelier d'arts plastiques
- Atelier Théâtre
- Atelier artistique : projet spectacle fin d'année (danse, chant et théâtre) avec le soutien du CCAS pour la confection des costumes.
- Recyclage des déchets : partenariat avec la Communauté des communes
- Ateliers sportifs : badminton, ping-pong, foot et l'ovalie (Rugby à l'école)
- Intervenant extérieur : Plusieurs sports leur sont proposés pour chaque période : Pétécas, badminton, volley, boxe etc...
- Travail sur la citoyenneté : mise en place d'un « permis de bon citoyen » travaillé sur le socle commun des institutrices.
- Mise en place d'un petit journal du SMA : travaillé en informatique par les enfants et distribué dans les cahiers.
- Mise en place d'une étude pour les devoirs : travail en autonomie
- Mise en place d'une permanence le mercredi matin à la mairie
- Passerelle maternelle-élémentaire : Durant le mois de juin, 2 fois par semaine, les enfants de grande section était récupérés par leur animateur pour se diriger dans la cour de l'école élémentaire afin de partager la récréation, le moment du repas et le temps calme après repas. L'objectif était de permettre aux futurs CP de se familiariser avec le fonctionnement des grands.

De plus, la communication a été renforcée entre la Mairie et les autres acteurs de l'éducation :

- Information d'affichage des activités proposées pour les temps NAP. Cet affichage se retrouve aussi sur le site internet de la ville.
- Mise en place d'un cahier de liaison, planning et bulletin d'inscription ;
- Affichage du planning pour la période au panneau devant l'école pour les parents.
- Affichage des menus au panneau d'affichage à l'entrée de l'école et dans le couloir avant l'entrée au réfectoire.
- Réunion d'information en juin avec la directrice, pour les futures inscrits : présentation du service périscolaire ;
- Distribution aux parents d'un livret explicatif pour les services périscolaires, cantine et centre de loisirs. Possibilité aux parents de venir un soir avec leur enfant pour découvrir la garderie
- Stand le jour de la rentrée scolaire : mise en place d'une table à l'accueil pour informer les parents sur le service périscolaire.

# DIAGNOSTIC ET MODALITES DU PEDT EN 2022

## 1. Enfants recensés sur le territoire et enfants scolarisés.

Nombre d'enfants scolarisés sur la commune en 2021/2022

> 114 enfants en maternelle

> 202 enfants en primaire

La commune de Larra connaît une croissance démographique forte depuis plusieurs années. Le nombre d'élèves scolarisés ne cessent de progresser : entre janvier 2020 et juillet 2021, 150 familles se sont installées à Larra (recensement fait pour l'accueil des nouveaux arrivants).

A la rentrée scolaire 2021 une nouvelle classe à l'école élémentaire a été créée, classe mixte avec un groupe d'enfants de la maternelle grande section du fait du nombre important d'élèves inscrits (26 prévus en petite section, 43 inscrits).

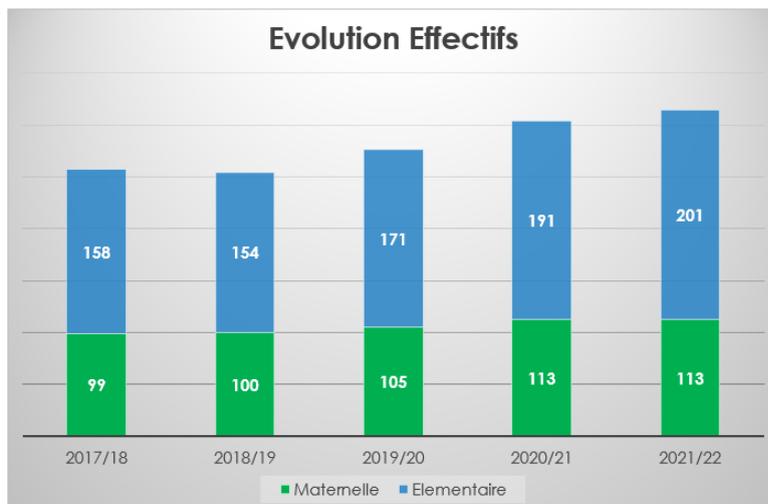
Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs à l'élémentaire (*Source : Education nationale*) :

Année scolaire	Nombre de classes	Nombre d'élèves
2019 -2020	7	170
2018 - 2019	6	154
2017 - 2018	6	158
2016 – 2017	6	134
2015 - 2016	6	138
2014 - 2015	5	121

# 1 - EFFECTIFS

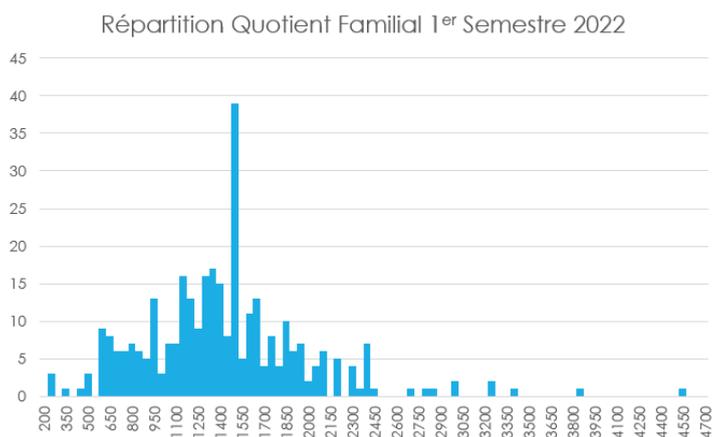
## Effectifs Ecoles

2017-2018	
Maternelle :	99 (4 classes)
Elémentaire :	158 (6 classes)
↓	
2021-22	
Maternelle :	113 (4 classes)
Elémentaire :	201 (8 classes)
↓	
2022-23	
Maternelle :	110 (4 classes)
Elémentaire :	197 (8 classes)



La construction de nouveaux lotissements et logements sociaux à venir laisse présager une évolution de la population et donc des enfants scolarisés. En effet, le bassin d'emploi étant principalement Toulouse, Colomiers et Blagnac avec toujours l'attractivité d'Airbus, ce sont surtout de jeunes couples de catégorie socioprofessionnelle favorisée (PCS +) qui s'installent sur la commune, Cette composition sociale des effectifs transparait dans la répartition les quotients familiaux.

Moyenne : 1407  
Médiane : 1379



CANTINE		
	QF	Nb
TRANCHE 1	0	28
	679	
TRANCHE 2	680	128
	1359	
TRANCHE 3	1360	170
	6000	

ALSH		
	QF	Nb
TRANCHE 1	0	5
	430	
TRANCHE 2	431	23
	680	
TRANCHE 3	681	94
	1230	
TRANCHE 4	1231	204
	5000	

L'augmentation des inscriptions scolaires est significative en maternelle et constante en élémentaire. Elle a eu pour conséquence la création à la rentrée de 2021 d'une classe de GS/CP dans les locaux de l'école élémentaire, ceux de la maternelle ne comportant que 4 classes et une impossibilité d'en créer une cinquième. Cette situation exceptionnelle cette année est amenée à se pérenniser.

Par force, la salle de motricité de l'école maternelle a été transformée en salle de restaurant afin d'accueillir les petites et moyennes sections qui déjeunaient auparavant dans l'unique salle de restaurant de l'école. La salle de motricité est désormais installée dans la deuxième salle de sieste, ce qui nécessite tous les jours des temps d'installation et désinstallation des lits. On retrouve cette même problématique avec les préfabriqués dans la cour de l'école maternelle, locaux destinés à la sieste des moyennes sections, aux temps d'accueils périscolaires, du mercredi et des vacances

Aujourd'hui, les accueils du périscolaire se déroulent dans les locaux scolaires de la maternelle car toutes les salles sont mobilisées côté élémentaire, un préfabriqué situé dans la cour maternelle étant dédié aux enfants de 6 à 11 ans.

Il faut préciser que les deux écoles sont juxtaposées. L'impact sur le PEDT est double, organisationnel et humain.

En effet, l'utilisation des locaux de l'école maternelle pour l'enseignement et pour le périscolaire nécessite une organisation rigoureuse afin de permettre d'une part la polyvalence des salles et d'autre part limiter la gêne occasionnée par celle-ci.

Une attention particulière sera portée pour informer les acteurs de l'organisation et du fonctionnement du temps périscolaire mis en place ainsi que des changements occasionnels, ceci dans l'attente de la mise en service du nouveau centre de loisirs prévu début 2024.

Un dialogue qui se construit autour d'échanges formels et informels afin de trouver une harmonie entre les différents temps d'école et périscolaires.

## **2. Établissements d'enseignement scolaire du territoire**

La commune de Larra était dotée d'une école maternelle et d'une école élémentaire jusqu'à l'année dernière. Mais avec la création d'une classe à double niveau d'enfants de grandes sections et de cours préparatoire, elle est aujourd'hui une école primaire.

L'école maternelle compte quatre classes et l'école primaire huit classes.

Aucune évolution n'est prévue à l'échéance de 2025.

## **3. Transformations prévues des modes d'accueil entre 2022 et 2025**

L'évolution de la garderie en accueil de loisirs périscolaire ALAE n'est pas envisageable actuellement, de nombreux freins, tel que le recrutement de personnel qualifié avec un impact sur la masse salariale notamment, empêchent pour l'instant cette évolution.

Cependant, la construction d'un nouveau centre de loisirs (SMA- ALSH) devrait voir le jour à l'horizon 2024. Le projet est déjà bien avancé, il a été co-construit avec les acteurs du territoire (équipe d'animation, enseignants, parents d'élèves). Une réunion publique a eu lieu le 10 juin afin de le présenter à l'ensemble des Larrassiens.

Cette structure qui jouxte l'école élémentaire, permettra d'accueillir les enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Avec des salles réservées à l'animation, des salles spacieuses et lumineuses, des espaces extérieurs engazonnés et équipés, c'est toute la dynamique des accueils et de l'animation qui devrait être impactée.

Il est attendu avec cette structure une nouvelle organisation des accueils collectifs mais évidemment une impulsion notamment sur la qualité et la diversité des projets proposés aux enfants.

#### 4. Articulations NAP- ALAE

L'enfant est au cœur du dispositif PEDT et au centre de l'action des acteurs qui concourent à son éducation, son épanouissement et sa construction.

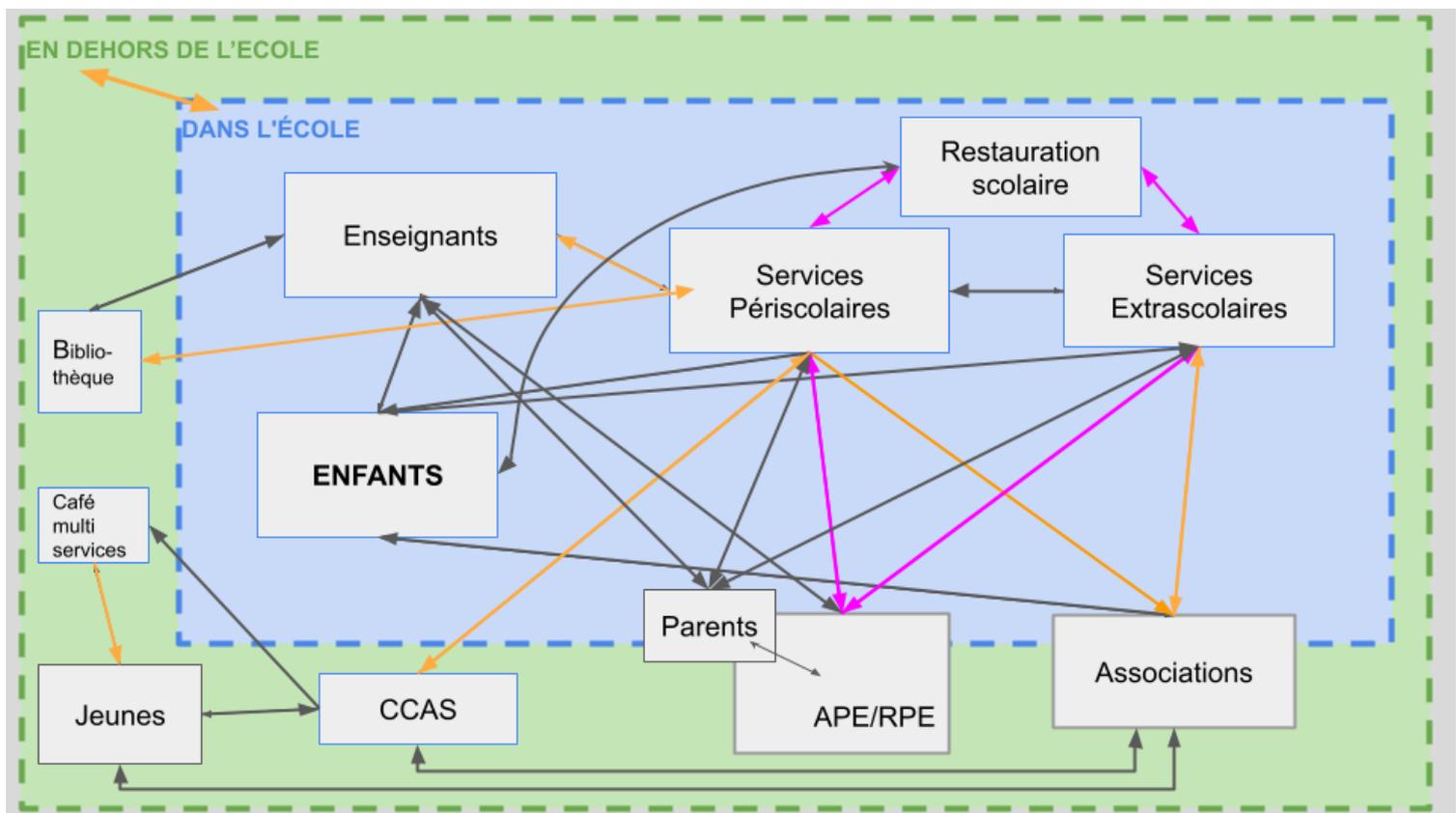
La diversité des acteurs agissant sur les temps de l'enfant entraîne inexorablement une connaissance et reconnaissance de chacun, dans son identité professionnelle.

Il est donc nécessaire et souhaitable de prendre le temps d'identifier qui " ils sont et ce qu'ils font", ce qui sous-entend des temps d'échanges afin de fixer le domaine d'intervention de chacun, avec une volonté de co-construire les différents temps de l'enfant dans une cohérence éducative dans un premier temps puis de mettre en synergie les différents acteurs.

*"la galaxie des acteurs est un outil qui va permettre de repérer les différents acteurs et partenaires et de comprendre les complémentarités et ruptures afin d'y agir politiquement"*

(ressources de l'ADREC).

A Larra, elle peut être schématisée ainsi :



Cette représentation des liens entre les structures municipales et les partenaires permet de souligner **les relations existantes** (en noir), celles **à créer** (ici en orange) et celles **à consolider** (ici en violet).

Il s'agit aussi donc de renforcer la cohérence et la complémentarité des acteurs, c'est aussi la raison d'être du PEDT.

Le projet d'un café multiservices, espace de vie sociale, initié par la municipalité et porté par le CCAS de la commune permettra de créer de nouveaux projets à destination des jeunes, des plus âgées, des liens intergénérationnels. Et les services péri et extrascolaires de la commune ont tout intérêt à s'intégrer dans ce projet.

Sur la commune de Larra, ces liens sont très distants voire minimes et cet objectif partenarial est donc primordial, non seulement pour la pertinence du PEDT mais plus encore pour l'Enfant. Comment faire d'un territoire éducatif un espace partagé ?

Avec le changement des rythmes scolaires, le temps libéré par l'école devait être un temps d'enrichissement et de nouveauté dans la proposition d'activités à destination des enfants, tout en tenant compte des contraintes humaines, financières et organisationnelles de chaque structure.

Sur la commune de Larra, les temps NAP se situent sur le créneau horaire 16h15/ 17h00, après la fin des cours, un temps de goûter permet la transition entre le temps scolaire et la garderie du soir.

Chaque soir, une activité NAP différente est proposée aux enfants.

La temporalité des activités est diverse et en lien avec la nature de l'activité. Ces activités se déroulent sur une année sous forme de cycle, soit sur une période (de vacances à vacances) soit sur quelques séances. Les NAP sont élaborées par les animateurs suivant leurs compétences et centres d'intérêt, mais les enfants peuvent également soumettre des activités aux équipes d'animation.

Elles seront intégrées au projet pédagogique qui est en cours de réécriture, dans la continuité du PEDT, en effet les axes définis dans ce dernier serviront à élaborer les projets d'activités des temps NAP. Elles font l'objet d'une communication aux familles et ont vocation à être enrichies à la faveur du PEDT.

## **5. Réglementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire**

Les accueils périscolaires s'organisent sur un mode de garderie pour les enfants de maternelle et d'élémentaire avec un temps consacré aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) le soir.

Les horaires d'accueil périscolaire :

	matin	pause méridienne	soir	mercredi
<b>maternelle</b>	7h30 - 8h30	11h35- 13h30	15h45 -18h30 15h30 - 18h30 le vendredi	11h15 - 18h30
<b>primaire</b>	7h30- 8h35	11h45 - 13h25 GS/CP/CE 12h00- 13h40 CE2/CM	16h00- 18h30  15h45 le vendredi	11h15 - 18h30

Il est à préciser qu'une expérience est menée à la demande des familles, l'accueil du matin débute à 7h00.  
Évaluer la fréquentation des enfants entre 7h00 et 7h30 afin de pérenniser cet horaire.

Ils ne sont pas déclarés au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) contrairement aux accueils ALAE du mercredi après-midi et ALSH des vacances scolaires.

Des activités physiques et sportives au sens de la réglementation ne sont pas organisées sur les garderies. Cependant, les terrains de tennis étant proches, l'éducateur sportif prend en charge les enfants licenciés du club sur ce temps. Aussi, un intervenant extérieur bénévole organise un atelier Gestes qui sauvent tous les jeudis et quasiment toute l'année mais il n'est pas inclus dans le calcul du taux d'encadrement.

Aujourd'hui il n'y a pas de participation d'intervenants ponctuels sur les accueils collectifs, ni en ALAE du mercredi ni sur l'ALSH.

## **6. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées.**

Actuellement les enfants ne s'inscrivent pas. Ils sont informés des activités par voie d'affichage et oralement par les animateurs. Les enfants sont donc libres d'y participer. Ils le font selon leur envie, leur disponibilité et leur centre d'intérêt...ce qui pose questions quant à la nature des NAP et doit être repensé à l'occasion de la réflexion menée dans le cadre du renouvellement du PEDT.

En effet, afin de renforcer d'une part la qualité des activités et d'autre part la cohérence des NAP dans un parcours éducatif avec les temps ALAE du mercredi après-midi et les vacances, il semble nécessaire d'inciter les enfants et les familles à s'engager et à considérer ces temps comme spécifiques.

Pour ce faire, à partir de la rentrée de septembre, les enfants et les familles seront informés des parcours proposés toute l'année et inviter à s'inscrire sur un cycle des NAP.

Il s'agit de permettre à l'équipe d'animation de mener une réflexion autour de la notion et démarche de projets et de penser les activités en termes de cycle ou "circuit éducatif". Une attention particulière sera portée sur la sensibilisation et la menée d'activités. L'intention étant de capter l'attention des enfants et éveiller leur curiosité pour les amener à s'inscrire sur ces temps NAP. Ils sont nombreux à fréquenter les temps de garderie du soir.

Ce qui implique également une connaissance des besoins, capacités et centres d'intérêt des différentes tranches d'âges des enfants afin d'y répondre au plus près. Un temps de discussion en fin de séance "le quart d'heure du soir" est indispensable pour l'évaluation de celle-ci, et ainsi favoriser l'adhésion et l'implication des enfants. Et par ricochet, inviter les animateurs à adapter voire ajuster les séances et les activités.

L'objectif final est bien de penser ces temps NAP comme une offre de qualité à destination du public et donc une participation accrue des enfants ainsi qu'une montée en compétences de l'équipe d'animation. C'est pourquoi, afin de développer l'offre d'activités, il est envisagé de passer d'une à deux ou trois temps NAP chaque soir et de l'étendre également aux grandes sections de maternelle.

## **7. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées.**

La réflexion menée sur les temps NAP, l'est également sur les temps du mercredi après-midi et sur l'ALSH dans une volonté de continuité éducative via les parcours éducatifs élaborés avec les équipes d'animation. Il s'agit de mettre en place des cycles d'activités ou "circuit éducatif" découpées en séances afin de garantir une progression dans la découverte du thème abordé. Ainsi, pour chaque axe retenu, des intentions ainsi que des objectifs ont été définis et des thématiques choisies. Celles-ci feront l'objet d'un projet d'activités faisant apparaître les différentes séances. Quant aux temps périscolaires, qui sont des garderies, il est nécessaire de proposer et d'accompagner les activités des enfants à contrario de la surveillance pure.

Les relations avec l'équipe pédagogique sont à ce jour quasi inexistantes et sont plutôt d'ordre organisationnelle. Le souhait est bien sûr de créer des projets communs et co-construits avec les enseignants, ce qui implique d'instaurer des relations de confiance, mais également des relations professionnelles. Et plus explicitement de montrer qu'un animateur est un professionnel et un acteur éducatif à part entière. Cela peut aujourd'hui pousser à interroger la posture et l'attitude des animateurs.

Cette étape est primordiale pour entamer une réelle collaboration et partenariat avec l'institution "école", tout comme avec les autres partenaires associatifs, sans oublier les familles et les enfants, acteurs privilégiés au cœur de notre action.

C'est pourquoi, tous doivent être interrogés, sollicités afin de permettre des interactions avec l'équipe d'animation et la collectivité. Elles existent dans le cadre des associations de parents d'élèves, des conseils d'école par exemple, cependant elles ne sont pas satisfaisantes.

La priorité sera donnée à **la parole de l'enfant**, lors de l'évaluation des activités qui lui sont proposées et dans la prise en compte de sa demande, de sa propre proposition d'activités. Des outils tels qu'une boîte à idées, le quart d'heure du soir ou le Parlement d'enfants permettront de la prendre en compte et plus généralement de favoriser l'expression des enfants sur tous les sujets (les règles de vie, les relations avec ses pairs, avec les adultes etc.).

Les parents s'expriment via les mails, les appels téléphoniques, les moments informels lors de l'accueil du matin ou du soir. La mairie utilise aussi les canaux de communication classiques pour informer les parents, c'est donc un échange d'informations et non de communication.

Il serait intéressant de formaliser cette communication et le PEDT est un outil adapté, non seulement pour expliquer la politique de l'équipe municipale mise en place dans le secteur de l'éducation et de l'enfance et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Également lors de la création du comité de pilotage du PEDT qui réunit tous les partenaires. D'autres temps d'échanges entre les équipes, les parents et les partenaires qu'ils soient formels (une demie journée dédiée à l'accueil des parents) ou informels (journée festive) sont à imaginer.

## **8. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées**

Il vient d'être évoqué ci-dessous les objectifs et les attentes du PEDT en matière de qualité et de diversité des activités proposées aux enfants.

La volonté est de balayer tous les types d'activités (manuelles, sportives etc.), cependant il faut tenir compte des compétences des animateurs. Sur la commune de Larra, les animateurs n'ont pas de spécialités et tous ne sont pas diplômés, c'est pourquoi les activités scientifiques et techniques, par exemple, sont peu présentes. De facto, la question de la formation professionnelle se pose afin de développer leurs compétences et quitter leur zone de confort.

A ce jour, les activités manuelles, sportives, d'expression et culturelles sont principalement abordées et proposées à tous les enfants de 3 à 11 ans quel que soit leur genre, les activités favorisent la mixité filles/garçons.

Les enfants de moins de trois ans sont accueillis uniquement sur les temps périscolaires puisque ce sont des garderies. Les spécificités de ce public nécessitent des activités adaptées à leurs capacités motrices et cognitives auxquelles les animateurs sont sensibilisés.

Les jeunes de 11 à 14 ans ne sont pas concernés dans le cadre du PEDT, néanmoins des actions en faveur des jeunes de 14 à 17 sont menées sur la commune dans le cadre du CCAS (chantiers jeunes, petit job, journée "place aux jeunes"). Un projet de café multiservices et Espace de vie sociale en cours d'élaboration devrait permettre de toucher ces jeunes adolescents ainsi que les jeunes adultes de 18 à 25 ans.

## 9. Tarification prévue

	Gratuit (si oui, cocher)	Tarification modulée (si oui, cocher et annexer la grille tarifaire)	Tarif unique (si oui, indiquer le tarif)
heures libérées par la réforme (NAP en général ou toutes les NAP)		X	
garderie en dehors des 3 heures libérées par la réforme		X	
Garderie du mercredi matin			X
Garderie du mercredi pause méridienne			X
Accueil de loisirs du mercredi après 14h		X	

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2020, il est prévu une hausse des tarifs municipaux à la rentrée scolaire s'appliquant à la restauration, l'ALAE du mercredi, l'ALSH et les temps de garderie périscolaires.

L'évolution des tarifs est également pensée pour renforcer l'équité entre les foyers et permettre l'accès de toutes les familles à ces services publics.

La collectivité a mis en place une tarification forfaitaire à la semaine pour l'ALSH afin de minorer le coût de cet accueil.

Quelques familles évoquent le coût important des accueils du mercredi et de l'ALSH, l'impact sur la fréquentation sera à évaluer.

On peut déjà observer une faible fréquentation des ALSH, environ 15% des enfants scolarisés sont inscrits pendant les périodes de vacances scolaires, on monte à 20% le mercredi après-midi. Un questionnaire adressé aux familles permettrait d'apporter un éclairage sur ce constat, une enquête a été réalisée par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans dans le cadre de la mise en place de la CTG. Mais seuls 5% des familles de Larra y ont répondu et donc elle est peu exploitable.

Les temps NAP ont une tarification spécifique et sont concernés par cette hausse, hausse qui cependant ne devrait pas impacter la fréquentation des enfants.

## 10. Accessibilité

Les enfants en situation de handicap sont accueillis sur tous les temps au même titre que l'ensemble des enfants, ils sont connus des équipes afin d'assurer leur inclusion en milieu dit ordinaire. Ils bénéficient d'une attention particulière assurant leur socialisation et sociabilisation. De plus, des actions de sensibilisation auprès des enfants de maternelle et d'élémentaire sont menées en début d'année scolaire sur la tolérance, le vivre ensemble, le handicap.

Les équipes d'animation sont engagées dans cet enjeu majeur de l'acceptation de l'autre, quelle que soit sa différence et sont demandeurs de formation afin de disposer de connaissances et d'outils. Des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) sont présents sur le temps scolaire et peuvent intervenir sur les temps d'accueil péri et extrascolaires.

Malgré tout, il est difficile de disposer de personnel accompagnant les enfants sur les temps de loisirs (AVL), la formation des animateurs pourrait être une réponse à cette difficulté.

En matière d'accessibilité géographique, la commune de Larra étant très étendue, un transport scolaire gratuit est assuré par le conseil départemental puis régional dès la rentrée scolaire 2022. La fréquentation hebdomadaire du transport admise est de 70%, de fait les enfants utilisant ce service fréquentent parfois la garderie du soir.

## **11. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires**

Les activités péri et extrascolaires s'adressent à tous les enfants, filles et garçons de 3 à 11 ans dans le respect du rythme des enfants.

C'est pourquoi, les NAP ne s'adressent pas aux enfants de petite et moyenne section, les efforts consentis sur le temps scolaire accentuent leur fatigue le soir.

Cependant, ils bénéficient d'activités adaptées sur les temps de garderie. En effet, l'accent est mis sur la socialisation, la motricité, le vivre ensemble et le partage sous forme de jeux (jeux de construction, d'imitation) notamment.

La communication est un outil essentiel que l'on retrouve tout au long de nos propos, soucieux de sa pertinence et de son efficacité auprès des enfants, familles et partenaires.

Elle contribuera à une meilleure lisibilité des projets menés sur les temps d'accueil des enfants. Elle est aussi l'objet d'une valorisation des compétences des équipes d'animation avec par ricochet un enjeu qualitatif desdits projets.

L'objectif est d'augmenter la fréquentation des NAP et non pas la fréquentation de la garderie du soir, qui accueille 140 enfants en moyenne, maternelle et élémentaire confondus.

Globalement, la fréquentation des activités péri et extrascolaires est en nette augmentation, plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- > **Facteurs conjoncturels:** - augmentation des temps de trajet domicile/travail.
  - peu de transports en commun ou horaires inadaptés.
  - peu de covoiturage (pas de zones dédiées).
  - mobilités douces inexistantes (pas de pistes cyclables).
  
- > **Facteurs structurels:** - augmentation du nombre d'élèves à l'école liée à l'augmentation de la population et à la structure familiale.
  - besoin croissant des familles relatif à l'amplitude horaire d'ouverture des structures.

## **12. Dispositifs nouveaux**

Afin de proposer une offre nouvelle de service à destination des enfants, il est proposé de mettre en place de séjours courts (1 à 3 nuits) à proximité de la commune (2 heures maximum de voiture) dits « séjours accessoires ». Ce sont des activités avec hébergement prévues et organisées à partir du projet pédagogique de l'accueil de loisirs (ALSH). Elles sont organisées dans le cadre réglementaire général de l'accueil principal auquel elles se rattachent. Ces séjours font l'objet d'une réglementation spécifique.

Pour l'été 2022, année de mise en place de ce dispositif nouveau, un séjour d'une nuit et deux jours devrait être proposé à destination d'une quinzaine d'enfants accueillis sur le centre de loisirs.

L'ambition est celle d'une montée en puissance progressive au fil des ans, à la fois au niveau :

- du nombre d'enfants accueillis
- de la durée des séjours
- du contenu du séjour (activités sur place,...)

Autre dispositif nouveau : la Convention territoriale globale (CTG). La CTG est « *une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...* » (source : CAF).

Actuellement en cours d'élaboration au niveau de l'intercommunalité (Communauté de communes des Hauts-Tolosans), la CTG devrait permettre de créer une offre nouvelle de services pour répondre aux besoins des habitants du territoire ou renforcer l'offre existante. Elle traite également des problématiques comme la mobilité (transports en commun), la difficulté de recruter pour certains métiers (des animateurs notamment).

## **13. Liens avec les familles**

En matière de communication, la commune de Larra utilise l'application "panneau pocket" (alertes), elle utilise les réseaux sociaux comme Facebook (actualité de services) et les emails. Elle dispose d'un site internet propre et un affichage à l'entrée des écoles, hall de la mairie est également prévu pour les informations à destination des familles. Cette combinaison d'outils permet à la collectivité d'informer la population et l'ensemble des familles.

De plus, depuis juin 2022, le portail famille est opérationnel. Cette plateforme en ligne permet de dématérialiser l'inscription des enfants pour les services extrascolaire (dès l'été 2022) et périscolaire (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022). Les parents ont salué sa mise en place, appréciant l'évolution vers une dématérialisation des démarches administratives.

Les relations avec les familles sont une préoccupation et font l'objet de l'attention de l'équipe de direction. En effet, cette dernière souhaite construire des relations de confiance basées sur l'honnêteté et l'écoute. Les parents sont encouragés à solliciter la direction pour toute question, problématique et sont reçus en mairie.

Lors de la rentrée scolaire, la responsable des accueils se tiendra à la disposition des familles afin de les informer de leur organisation et fonctionnement. Il serait intéressant de participer aux réunions d'informations organisées dans les classes.

C'est sans doute ces relations de confiance qui nous permettront d'intégrer les parents sur des activités périscolaires et extrascolaires. Actuellement, la participation des parents s'inscrit dans le cadre des associations de parents d'élèves et dans l'accompagnement des activités menées par les enseignants (piscine, vélos).

## **FOCUS : Formation des agents communaux des écoles**

Afin d'offrir un service de qualité, la formation est un enjeu majeur pour la montée en compétence des animateurs titulaires. Elle est prise en compte dans le plan de formation de la collectivité qui prévoit chaque année une formation des agents sur quatre thématiques à la fois :

- I. Connaitre et accompagner le public accueilli, par exemple :
  - *Les soins et la santé de l'enfant en école maternelle*
  - *L'accompagnement de l'enfant de 3 à 6 ans vers l'autonomie*
  - *La connaissance et l'accompagnement de l'enfant de 3 à 12 ans*
  - *La relaxation ludique pour les 3-6 ans : apaisement pour tous, professionnels et enfants*
  
- II. Travailler sa posture professionnelle en tant qu'animateur, par exemple :
  - *La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans*
  - *Comment garder son calme dans les moments d'agitation et de manifestation agressives des enfants*
  - *La gestion émotionnelle des colères des conflits*
  - *La posture vocale à adopter pour se faire entendre sans s'épuiser à l'école*
  
- III. Inclure tous les enfants, par exemple :
  - *Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif*
  - *L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire*
  - *L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire*
  
- IV. Vivre en équipe dans l'animation, par exemple :
  - *Les spécificités du management dans le secteur de l'éducation*
  - *Le travail en équipe d'animation et en cohérence éducative*

*(Note : les exemples proposés ici sont issus du catalogue du CNFPT)*

La formation des animateurs contractuels doit faire l'objet d'une attention particulière car ces personnels sont souvent moins qualifiés au moment de leur recrutement. En priorité, les animateurs sont encouragés à obtenir leur BAFA et accompagnés dans la recherche d'une aide pour le financer.

Le plan de formation prévoit également des formations spécifiques pour les ATSEM, par exemple :

- *L'aide pédagogique à l'enseignant.e à l'école maternelle*
- *La scolarisation des 3 ans : une place renforcée pour les ATSEM*
- *Le langage dans la relation enfants-ATSEM*

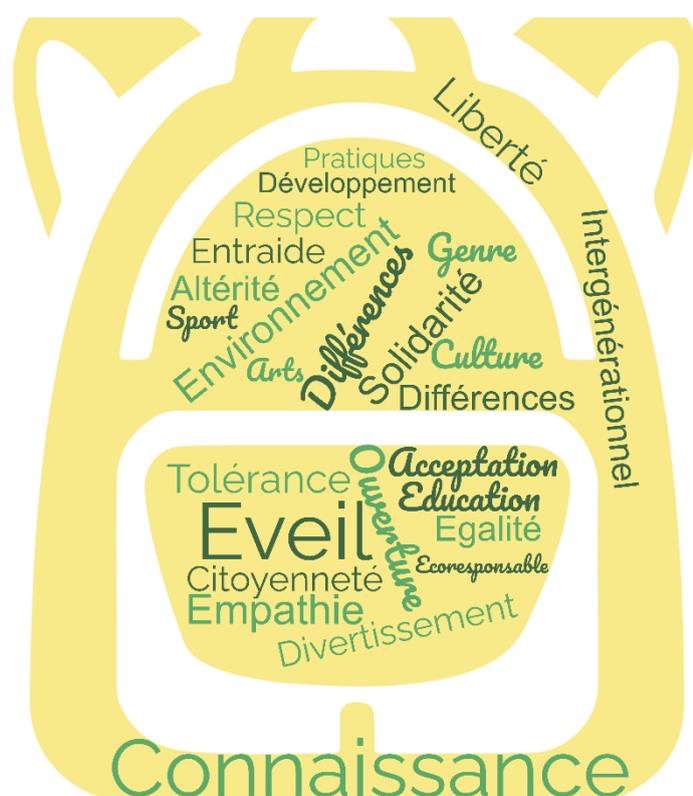
# UN PEDT RENOVÉ POUR 2022-2025

## 1. Valeurs et axes politiques

### A. Valeurs

Première étape incontournable de l'élaboration du PEDT 2022-2025, le temps consacré à la réflexion politique a conduit à s'interroger sur les valeurs que les élus ont souhaité mettre au cœur de la politique éducative de la collectivité.

Sous la forme d'un brainstorming, les élus ont identifiés les valeurs suivantes pour les mettre au cœur du PEDT :



### B. Axes stratégiques et politiques

A partir de ces valeurs, trois axes stratégiques ont été retenus :

- ❖ Axe 1 : L'environnement
- ❖ Axe 2 : L'ouverture sur le monde
- ❖ Axe 3 : Le vivre-ensemble

Loin d'être neutres, ces axes sont l'écho d'enjeux de société qui caractérisent cette année 2022 et dont les problématiques associées doivent être traités avec et par les enfants. Ces axes forment ainsi le squelette du PEDT. Le contenu du PEDT 2022-2025 décrit ci-après en découle nécessairement.

## C. Articulation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Si les axes présentés ci-dessus découlent directement de valeurs politiques (au sens premier du mot), ils ne sont pas sans lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le socle commun vise à :

- ✓ ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- ✓ fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- ✓ favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- ✓ développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- ✓ accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- ✓ donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable.

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).

### LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

#### CODE DE L'EDUCATION - Art. D. 122 1.

*« Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :*

- *1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;*
- *2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;*
- *3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;*
- *4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;*
- *5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »*

Les cinq domaines du socle commun ainsi présentés donnent à la fois des thématiques et des outils qui seront mis au service des trois axes politiques du PEDT 2022-2025.

Ce nouveau PEDT est donc construit ainsi : les domaines du socle commun ne viennent pas contraindre ni s'opposer aux axes stratégiques, mais, au contraire, les alimenter.

## **2. Des axes politiques aux Parcours**

### **A. Association des parties prenantes**

#### *a. L'Education nationale*

Il convient de partir du constat suivant : le dialogue est insuffisant entre la Mairie et l'équipe enseignante.

Afin de ne pas se limiter à un document exclusivement municipal, l'élaboration d'un nouveau PEDT est abordée comme une opportunité pour repenser les interactions entre ces deux acteurs éducatifs dans le sens d'un véritable partenariat.

Une rencontre a donc été organisée entre la Mairie et les directrices des écoles maternelle et élémentaire. L'objet de cette réunion a été de partager les axes politiques à l'équipe enseignante et de bâtir les fondations d'un partenariat et d'un dialogue renforcés.

Si la réunion ne visait pas à travailler le contenu à proprement parler, elle a néanmoins permis de s'accorder sur la nécessité de se réunir davantage à l'avenir pour penser ensemble :

- la cohérence des discours entre les enseignements de l'éducation nationale et les animations proposées par les services municipaux, afin de ne pas délivrer des messages contradictoires aux enfants.
- la complémentarité des interventions des acteurs, par exemple pour que l'un approfondisse un sujet abordé par l'autre et ne pas créer de rupture dans l'offre éducative.

Ce dialogue renforcé entre les équipes de l'Education nationale et les services municipaux, pour la co-construction d'une offre éducative de qualité et partagée, devra faire l'objet d'une évaluation et d'un enrichissement tout au long de la mise en œuvre du PEDT 2022-2025.

#### *b. Les associations*

Les associations, dans leur diversité (culturelles, sportives, autres), sont des acteurs éducatifs essentiels. A Larra, elles incarnent le dynamisme de la commune. Par le biais d'un questionnaire en ligne, les associations de la commune ont donc été invitée à proposer des activités sur le temps périscolaire et extrascolaire, selon leur objet et leurs disponibilités, pour décliner les axes politiques.

Trop peu d'associations ont répondu à cette sollicitation. C'est donc là une piste d'amélioration à travailler pendant la période de mise en œuvre du PEDT 2022-2025, afin d'en faire de véritables partenaires au bénéfice des enfants.

#### *c. Les parents*

Les conditions matérielles n'ont pas été réunies pour permettre la participation des parents, hormis la présentation des axes définis par la commission scolaire et validés. Or, le PEDT vise à penser la cohérence des temps de l'enfant et la cohérence des interventions des acteurs éducatifs, à la fois à l'école et en dehors. Là-aussi, il y a une problématique à travailler d'ici 2025, sans tomber néanmoins dans le biais d'un PEDT adressé aux parents plutôt qu'aux enfants.

#### d. Les enfants

Les enfants, pourtant au cœur de ce nouveau PEDT, n'ont pas été associés en 2022 à son élaboration.

D'ici 2025, l'ambition est néanmoins de leur donner une place de plus en plus importante par :

- Leur intégration au comité de pilotage (volet « décision »)
- Leur participation tous les ans à l'élaboration des activités (volet « conception »)
- Une part plus importante à leur prise en compte de leur niveau de satisfaction (volet « évaluation »)

Le point IV. traite de ce sujet.

#### e. Les services municipaux

Les agents municipaux ont été associés au moyen d'ateliers participatifs dédiés à la déclinaison de chacun des trois axes.

Par le recours à des méthodes créatives, les agents ont été amenés à définir des intitulés de « Parcours » pour chacun des axes, et à leur donner un contenu opérationnel.

### B. Zoom sur la notion de « Parcours »

Le concept de « Parcours » a été retenu pour faire travailler les équipes. Les axes politiques sont déclinés en plusieurs thématiques. Ces thématiques donnent chacune leur nom à un Parcours.

Chaque Parcours, qui s'étale de vacances à vacances, se matérialise par une articulation logique entre les activités proposées lors des temps NAP, le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

Les Parcours deviennent ainsi une source d'inspiration pour les animateurs. Ils doivent les amener à diversifier les activités proposées, à les enrichir et à leur donner un sens.

*Par exemple : Pour décliner l'axe n°2 : Ouverture sur le monde*



Le résultat de ce travail, décrit ci-après, fera l'objet d'un approfondissement par les équipes tout au long de l'année scolaire.

### **C. La mise en œuvre des Parcours dans le temps et le concept de « Circuits éducatifs »**

Afin de ne pas enfermer les enfants dans une thématique sur une durée trop longue, c'est une combinaison de Parcours, à la croisée de plusieurs axes, qui pourra être proposée entre chaque vacances scolaires pour permettre aux enfants de découvrir plusieurs thématiques, activités, pratiques, disciplines etc.

Ces combinaisons donnent naissance à des « Circuits éducatifs ». Ces derniers répondent bien ainsi à un objectif de diversité et de qualité.

### **D. Circuits éducatifs et choix des enfants**

Les Circuits éducatifs ne doivent pas s'imposer aux enfants. Au contraire, l'ambition est que l'enfant choisisse par le biais d'une inscription le Circuit auquel il souhaite participer en fonction de ses envies, de sa sensibilité, de ses centres d'intérêts...

### 3. Les axes du PEDT 2022-2025 : environnement, ouverture sur le monde et vivre-ensemble

## AXE 1 : L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et de ses composantes, végétales comme animales, est une préoccupation internationale. Le PEDT 2022-2025 ne saurait faire fi des problématiques environnementales et devient donc un outil de sensibilisation mais aussi d'action.

#### **Intentions :**

##### **1/ Cohabiter avec le vivant**

*Comprendre la place de l'homme au sein du vivant et la nécessité des autres espèces vivantes (relativiser la place de l'homme)*

*Cohabiter avec les autres espèces vivantes, animales et végétales*

*Renforcer la présence de la nature au sein de l'école et sur le territoire de la commune*

##### **2/ Limiter notre impact sur la planète**

*Trier, réduire et valoriser ses déchets*

*Lutter contre gaspillage alimentaire*

*Poursuivre le compostage*

*Développer et transmettre des comportements écoresponsables*

#### **Objectifs transversaux**

- Comprendre la place de l'homme en acquérant de nouveaux savoirs sur l'écosystème qui nous entoure
- Sensibiliser et favoriser une prise de conscience sur les enjeux environnementaux
- Changer ses pratiques pour avoir un comportement plus vertueux et moins nocif envers l'environnement
- Transmettre à son entourage (ses pairs, ses parents etc.) des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire tournés vers l'environnement
- Ramener la nature à l'école

Domaines du socle commun : 2, 3 et 4

<b>AXE 1 : L'environnement</b>		
<b>Parcours</b>	<b>Effet attendus</b>	<b>Actions ou dispositifs phares</b>
<b>Protection de la faune</b>	Découvrir la place de l'homme dans l'écosystème animal Protéger la faune qui nous entoure	Maison à insectes / à oiseaux Être attentif aux bruits des animaux
<b>Préservation de la flore</b>	Être acteur d'une amélioration du cadre de vie à l'école Comprendre et préserver la flore qui nous entoure	Fleurissement et végétalisation de la cour Espace de pollinisation Herbier
<b>Lutte contre la pollution</b>	Sensibiliser à l'impact de nos pratiques sur la planète Adopter des comportements plus respectueux de l'environnement	Propreté de la cour Opération de nettoyage des espaces naturels Substitution du plastique

<b>Ressources (eau, nourriture)</b>	Protéger les ressources nécessaires à la vie humaine Eduquer au goût	Lutte contre le gaspillage alimentaire Récupérateur d'eau Expérience cycle de l'eau Potager (légumes de saison) Nouveaux aliments à la cantine
<b>Valorisation et tri des déchets</b>	Réduire son impact environnemental Transformer le déchet en une ressource	Tri sélectif et compostage des déchets de la cantine Instruments avec matériaux de récupération

# AXE 2 : L'OUVERTURE SUR LE MONDE

Par l'expression « ouverture sur le monde », c'est la question de l'altérité qui est mise en avant au sein du PEDT 2022-2025. Quelles les pratiques culturelles et artistiques ailleurs dans le monde ? A quoi ressemble une école dans un autre continent ?

## **Intentions :**

### **1/ Découvrir les enfants du monde**

*Découvrir de nouvelles cultures*

*Découvrir les autres écoles dans le monde*

*Communiquer dans une autre langue, différents moyens*

### **2/ S'ouvrir à de nouvelles pratiques culturelles et artistiques du monde**

*S'ouvrir à la musique du monde et instruments*

*Découvrir l'art sous toutes ses formes*

*Découvrir l'architecture*

*Découvrir les goûts et les saveurs d'ailleurs*

## **Objectifs transversaux**

- Acquérir de nouvelles connaissances transversales par la découverte des pays du monde, tout en adoptant une posture d'humilité
- Développer sa curiosité en ouvrant ses horizons
- Aller à la rencontre de l'autre, de l'étranger
- Développer son imaginaire et sa créativité

Domaines du socle commun : 1 et 5

<b>AXE 2 : Ouverture sur le monde</b>		
<b>Parcours</b>	<b>Effet attendus</b>	<b>Actions ou dispositifs phares</b>
<b>Les écoles dans le monde</b>	Créer des liens à l'étranger Apprendre de l'autre, de l'élève à l'étranger Découvrir la pluralité des sens du mot « école »	Jumelage avec une école à l'étranger (échange en visioconférence etc.)
<b>Les coutumes et les pratiques culturelles du monde</b>	S'ouvrir à de nouvelles pratiques artistiques et culturelles Enrichir son imaginaire	Les instruments du monde Danses d'ailleurs Rites, contes et mythes du monde Jeux d'ailleurs Un monde en couleurs Repas d'ailleurs
<b>Histoires et géographies du monde</b>	Acquérir de nouvelles connaissances sur les pays dans le monde	« RDV en terre inconnue » Paysages et nature d'ailleurs Cartes postales du monde Langue étrangère

# AXE 3 : LE VIVRE-ENSEMBLE

Les enfants sont les citoyens de demain. Il faut les accompagner dans cet apprentissage de la citoyenneté par des travaux autour vivre-ensemble, du collectif, de la solidarité et de la tolérance.

## Intentions :

### 1/ La force du collectif

Mettre le sport et le jeu au service du travail en équipe

### 2/ Les autres et moi

Comprendre et accepter les différences

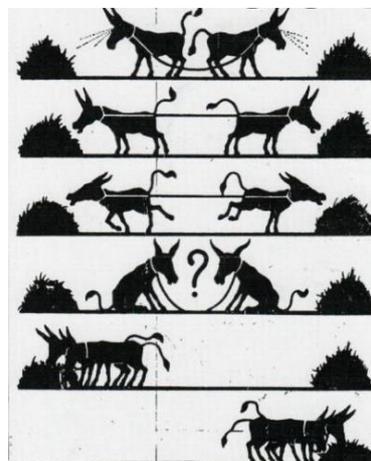
Favoriser l'égalité des genres

### 3/ Le sens de l'entraide et de la solidarité

Renforcer la solidarité entre les enfants

Intergénérationnel

Agir en citoyen de demain



## Objectifs transversaux

- Apprendre à comprendre l'autre, avec respect et tolérance
- Renforcer la mixité dans toutes ses dimensions, en particulier de genre et d'âge
- Développer la culture de l'engagement dans la diversité des formes qu'il peut revêtir
- Accompagner l'enfant dans l'élaboration de ses projets, en lui donnant l'autonomie dont il a besoin et en le responsabilisant.
- Transmettre les valeurs suivantes :



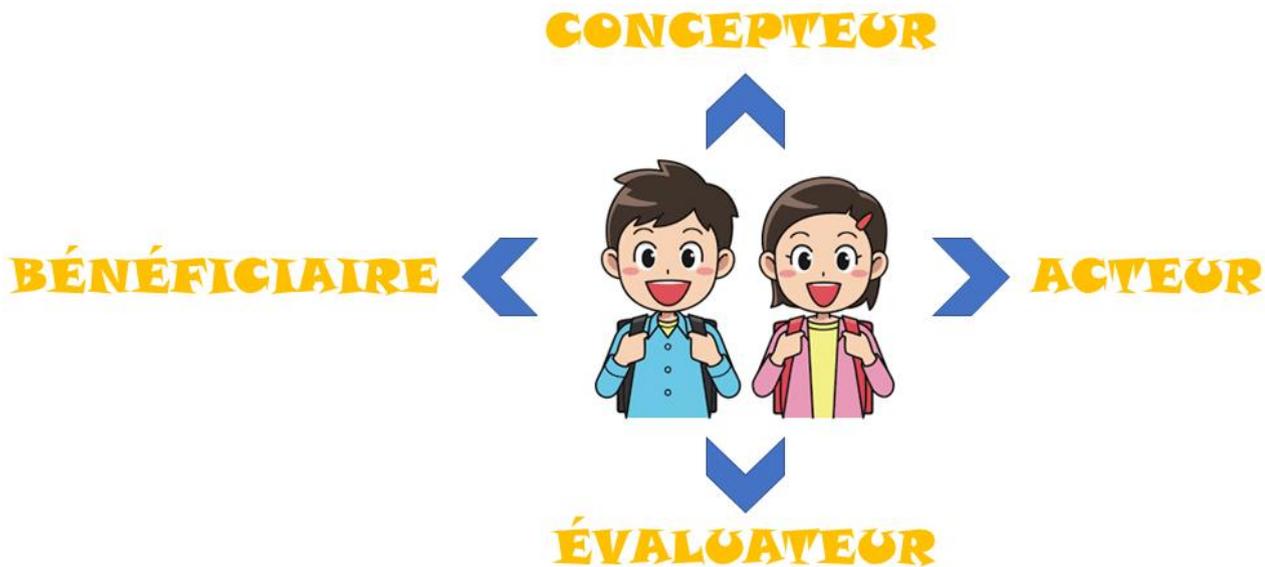
Domaines du socle commun : 1, 3

<b>AXE 3 : Vivre-ensemble</b>		
<b>Parcours</b>	<b>Effet attendus</b>	<b>Actions ou dispositifs phares</b>
<b>Citoyenneté</b>	Découvrir le fonctionnement des institutions Apprendre l'élaboration d'un projet Promouvoir l'engagement	Instance participative (CME, etc.)
<b>Intégration et inclusion</b>	Assurer l'acceptation des différences par l'inclusion de tous	Banc des copains Langage et communication Langue des signes
<b>Lutte contre le harcèlement</b>	Sensibiliser les enfants sur la question du harcèlement Alerter et changer des pratiques Protéger les enfants	Réalisation d'un court-métrage Scénettes théâtrales Affiches
<b>Solidarité</b>	Développer l'autonomie et le sens des responsabilités des jeunes en les accompagnant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet solidaire	Projet solidaire à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'école
<b>Intergénérationnel</b>	Renforcer le lien entre les générations grâce aux enfants	Raconte-moi un souvenir (échange enfant – aîné) Repas enfants aînés

#### 4. Renforcer la place de l'enfant

Le PEDT 2022-2025 est conçu pour les enfants de Larra. Ce sont eux les bénéficiaires. En revanche, les enfants n'ont pas pu être associés à son élaboration. Or, l'objectif est bien de mettre les enfants au cœur de la politique éducative.

C'est pourquoi le renforcement de la place donnée à l'enfant est un axe majeur de ce PEDT qui devra être travaillé d'ici 2025. Il faut pouvoir lui donner toute sa place.



##### A. L'enfant est le BÉNÉFICIAIRE de ce PEDT 2022-2025 ...

L'enfant est bien le public ciblé par ce PEDT. La mise en cohérence des acteurs et des temps éducatifs, articulée autour des trois axes ci-avant, est pensée pour le bénéfice des enfants. L'objectif est bien d'organiser et de proposer une offre de service de qualité pour les enfants. Cette dimension de l'enfant bénéficiaire transparait tout au long de ce PEDT 2022-2025.

##### B. ... mais il doit également en être ACTEUR, ...

En effet, pour que les effets attendus et les objectifs du PEDT 2022-2025 soient atteints, l'enfant ne doit pas être simplement un usager « passif », qui simplement reçoit. Plus qu'un simple consommateur, il doit être également acteur, c'est-à-dire « proposer » et « faire ». Cette dimension est travaillée dans les axes 1 et 2 puisque l'enfant sera amené à faire évoluer ses pratiques, son comportement. Elle est également développée dans l'axe 3 à travers la notion de citoyenneté, de solidarité, d'engagement, etc.

L'objectif est bien d'accompagner l'enfant pour qu'il agisse en citoyen, en lui accordant de l'initiative et de l'autonomie pour construire des projets, tout en le responsabilisant. Pour ce faire, afin que les enfants deviennent acteurs de leur éducation, une instance nouvelle de participation pourra être mise en place. Cette instance est encore à construire mais devra voir le jour avant d'ici 2025.

**Conseil municipal des enfants** : Animé par un agent communal, le conseil municipal des enfants est une catégorie d'instance de démocratie participative qui se déploie de plus en plus en France. Il a pour objectif de susciter l'intérêt des enfants pour les valeurs républicaines et laïques. Elle permet aux enfants élus par leurs pairs de proposer des projets nouveaux pour l'école et la commune, de les travailler en commission et de les soumettre au conseil municipal adulte. Une telle instance existait auparavant à Larra. Elle pourrait être réinstituée pour permettre aux enfants d'être pleinement ACTEURS !

**Parlement des enfants** : Une instance ad hoc de type « parlement des enfants » pourrait être créée pour formaliser un espace d'échange dans une formation plénière autour des problématiques relatives à l'offre éducative aux écoles. Au moyen d'un formalisme institutionnel inspiré des instances adultes, néanmoins adapté aux enfants, une place significativement nouvelle serait donnée à la parole des enfants, tout en les sensibilisant au fonctionnement d'une institution républicaine contemporaine.

### C. ... ÉVALUATEUR ...

L'enfant doit être davantage interrogé sur sa perception de l'offre d'animation dont il bénéficie et est acteur. Cette évaluation par l'enfant est insuffisamment présente à ce jour. Or, c'est justement leur ressenti et leur niveau de satisfaction ou de bien-être qui peut amener à enrichir l'offre éducative à leur égard. Ils peuvent même conduire à changer les pratiques des adultes et des professionnels. Il convient donc de donner toute sa place à l'enfant dans l'évaluation des services mis en œuvre pour lui. Cette évaluation peut se faire par des questionnaires de satisfaction. Cependant, l'ambition est d'aller plus loin encore : un véritable pas sera franchi en ce sens dès 2022 par l'intégration des enfants au sein du comité de pilotage. C'est par là-même un moyen de donner toute sa portée et tout son sens à la participation citoyenne.

L'évaluation pourra être également portée au sein de d'une future instance de participation à destination des enfants, comme le Parlement des enfants.

### D. ...et à terme CONCEPTEUR !

Ce PEDT 2022-2025 a pour limite d'avoir été élaboré sans les enfants, qui sont pourtant les principaux concernés. L'ambition est néanmoins de les impliquer pour l'enrichissement progressif et régulier du contenu stratégique et opérationnel. Plus encore, le prochain PEDT devra positionner les enfants en véritable « concepteurs » aux côtés des agents de la commune et des partenaires institutionnels.

# **EVALUATION DU PEDT 2022- 2025**

## CRITERES ET INDICATEURS

CRITERES	INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
Respect des axes du PEDT	Part des activités qui s'inscrivent dans l'un des axes du PEDT	Adéquation des activités proposées avec les axes
Respect des objectifs	Part des activités qui s'inscrivent dans l'un des objectifs du PEDT	Adéquation des activités proposées avec les objectifs
Public touché	Nombre d'enfants n'ayant jamais bénéficié d'une activité PEDT pendant le temps périscolaire sur l'année	
	Nombre d'enfants n'ayant jamais bénéficié d'une activité PEDT pendant le temps extrascolaire sur l'année	
Mobilisation des équipes municipales	Nombre d'animateurs véritablement impliqués	Bien-être de l'équipe au travail
	Nombre d'activités ou de projets nouveaux	Diversité de l'offre d'activités
	Nombre de projets d'activités (technicité) écrits par les animateurs	Adhésion au changement
		Implication des équipes
Partenariat Mairie / Education nationale	Nombre d'actions de l'Education nationale en réponse au PEDT	Communication efficace et réciproque entre les deux institutions
	...dont éducation nationale seule	Communication élaborée de manière conjointe
	...dont association de la mairie à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets	Enrichissement du PEDT par l'équipe éducative
	...dont association de la mairie à la mise en œuvre uniquement	
Nombre de professeur(s) impliqués		
Engagement des associations	Nombre d'associations	Communication efficace et réciproque entre les associations et la mairie
	Nombre d'interventions	Communication élaborée de manière conjointe
	Nombre d'intervenant(s)	Diversité de l'offre d'activités
Visibilité auprès des familles	Fréquence des communications à destination des familles	Nombre de réactions positives
	Nombre de supports de communication	Nombre de réactions négatives
	Nombre de demandes pour davantage de communication	Nombre de messages demandant une clarification
Place des enfants	Nombre d'enfants au sein de l'instance participative	Enquête de satisfaction
	Nombre de projets élaborés et portés par les enfants eux-mêmes	Enfants véritablement inclus dans le comité de pilotage (« enfant évaluateur »)
		Participation des enfants à l'enrichissement du PEDT (« enfant concepteur »)

**Point de vigilance** : une attention particulière sera donnée à l'interprétation des données collectées à l'aide de ses critères et indicateurs

# SIGNATURE DU PEDT

Fait à Larra

En date du :

Cachet et signature du Maire :

# **ANNEXES**

ANNEXE 1 : PLAN MERCREDI 2022-2025

ANNEXE 2 : JOURNEES TYPES

ANNEXE 3 : TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE AUX ASSOCIATIONS

## ANNEXE 1 : PLAN MERCREDI 2022-2025

### 1. Porteurs du projet

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2022-2025	
Collectivité porteuse du plan mercredi	COMMUNE DE LARRA
Autorité territoriale	MOIGN Jean-Louis Maire de Larra
Porteur de projet	MAILHOL Denise
Fonction	Coordonnatrice enfance éducation
Adresse postale	Place Maurice Pontich 31330 Larra
Téléphone	05.61.82.63.26
Adresse électronique individuelle	<a href="mailto:animation@larra.fr">animation@larra.fr</a>

### 2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2022-2025

Accueils de loisirs maternels	ALSH Maternelle
Accueils de loisirs élémentaires	ALSH Élémentaire
Accueils de loisirs mixtes	

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	X	

## Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	24
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	36

## Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2022-2025

Les acteurs du PEDT:

- le personnel communal des écoles.
- les associations sportives et culturelles de la commune.
- les parents et associations de parents d'élèves.
- d'autres associations de la Communauté de communes des Hauts Tolosans.
- des associations extérieures.
- SDJES et CAF pour le volet formation et financement.
- Services départementaux de l'Education nationale

## Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2022-2025 ?

Locaux de l'école maternelle (salle de sieste, bibliothèque, hall) et trois préfabriqués installés dans la cour de l'école maternelle.

Mais ouverture d'un Service Multi Accueil - ALSH d'ici 2025 avec des locaux dédiés à l'accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire et des espaces extérieurs propres à la structure ALSH ainsi que les accueils du mercredi après-midi..

Domaines de Cavaillé, sa zone verte et sa zone de loisirs (infrastructures variées)

### 3. Activités mises en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

#### Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (indicateurs d'évaluation)
<p>Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative</p> <p><a href="#">Lien vers la fiche conseil</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation du projet d'école aux équipes d'animation.</li> <li>- présentation du PEDT et du projet pédagogique aux équipes enseignantes.</li> <li>- mise en ligne du projet pédagogique afin de le rendre accessible à toutes les familles. Idem pour le règlement intérieur des accueils de loisirs.</li> <li>- écriture des règles de vie commune à l'école et sur les temps d'accueil de loisirs.</li> <li>- réflexion sur les temps de transition école/garderie/ ALAE du mercredi.</li> <li>- participer aux équipes éducatives.</li> <li>- participer aux réunions de rentrée pour présenter les services péri et extra scolaires.</li> <li>- recevoir les familles conjointement (école et municipalité).</li> <li>- mise en place d'un Parlement des enfants conjointement entre l'école et l'ALAE.</li> <li>- créer un temps de rencontre formalisé entre les directions écoles et accueils de loisirs.</li> <li>- participation des animateurs à des projets scolaires (exemple: réalisation du système solaire avec les enfants).</li> <li>- accompagnement des animateurs à des sorties scolaires, classes transplantées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes enseignantes et équipes d'animation.</li> <li>- équipe de directions (directrice accueils de loisirs et coordonnatrice).</li> <li>- Monsieur le Maire et l' élu aux affaires scolaires.</li> <li>- DGS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la communication avec les enseignants et instaurer des relations de confiance et de respect mutuel.</li> <li>- cohérence des règles pour les enfants.</li> <li>- favoriser la parole des enfants dans un espace dédié.</li> <li>- écoute des enfants, régulation des conflits, partage des espaces.</li> <li>- médiation entre les enfants et entre les enfants et les adultes.</li> <li>- favoriser le débat, les échanges, savoir écouter l'autre dans la bienveillance et la tolérance.</li> </ul>

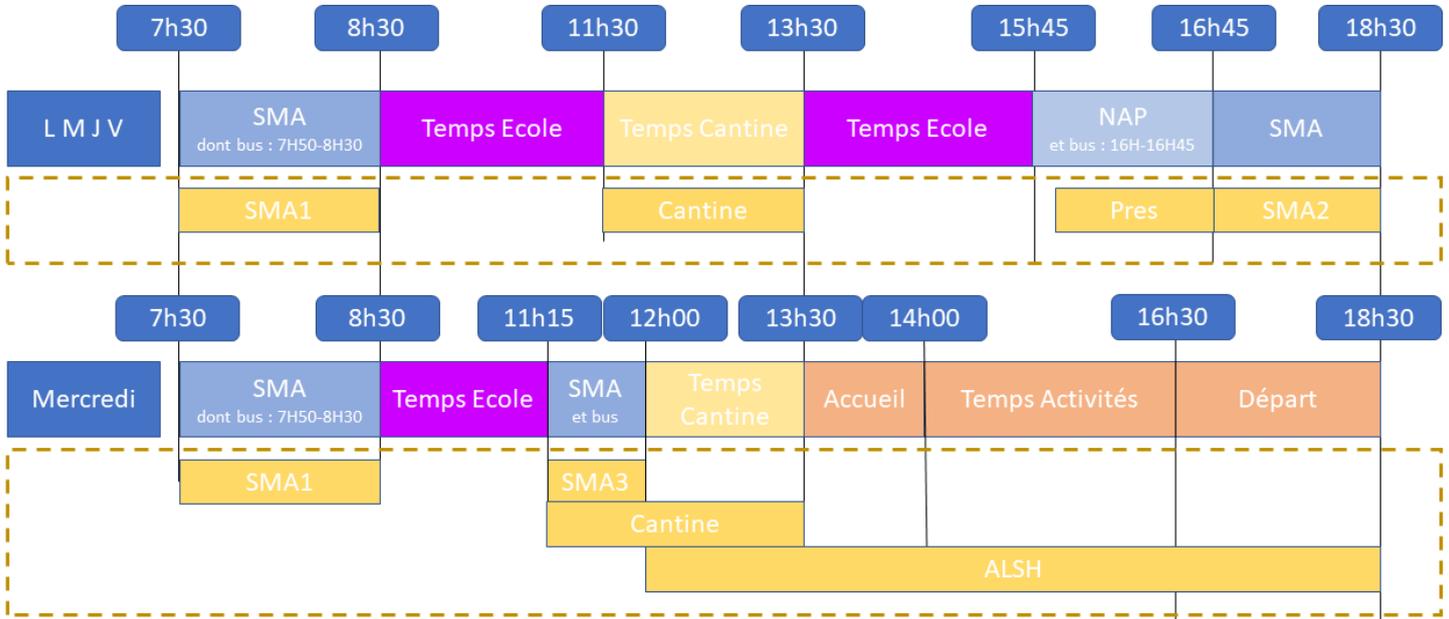
<p>Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics  <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- projet sur la tolérance, l'acceptation de l'autre, de la différence.</li> <li>- projet sur le harcèlement</li> <li>- Activités sportives en situation de handicap (cécifoot, handi-basket, disc ball).</li> <li>- jeux de coopération.</li> <li>- projet sur le langage (différence langage familier courant et soutenu).,</li> <li>- projet sur la mixité filles/garçons.</li> <li>- projet sur la citoyenneté</li> <li>- le "banc des copains"</li> <li>- rencontre avec des anciens "raconte-moi un souvenir"</li> <li>- projet passerelle GS/CP</li> <li>- match impro pour désamorcer les conflits</li> <li>- bâton de parole en maternelle</li> <li>- projet sur la gestion des émotions des enfants (émoji, smiley sur l'humeur du jour, gestion de la colère)</li> <li>- projet autour de l'expression (danse, chants, théâtre)</li> </ul> <p><b>&gt; parcours liés à l'axe 3 du PEDT : le vivre ensemble</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole des Droits de l'Humain et de la Terre.</li> <li>- Maison des Droits des Enfants et des Jeunes.</li> <li>- Service pour l'Inclusion en Accueil collectif de Mineurs: formation des agents et apports de mallettes pédagogiques.</li> <li>- associations locales</li> <li>- Toulouse Iron Club</li> <li>- journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire</li> <li>- association Amalgam</li> <li>- SDJES et CNFPT pour le volet formation des agents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entraide et soutien entre enfants.</li> <li>- relations respectueuses entre les enfants.</li> <li>- améliorer le langage des enfants et éviter les insultes à connotation discriminatoire.</li> <li>- diminuer les bagarres et disputes.</li> <li>- vigilance des adultes à l'inclusion des enfants en situation de handicap.</li> <li>- créer une relation de confiance avec les parents d'enfants porteurs de handicap.</li> <li>- relations entre les enfants et adultes apaisées, climat serein et bienveillant sur les temps d'accueil de l'enfant.</li> <li>- favoriser la parole des enfants.</li> <li>- favoriser l'expression des enfants via des représentations, spectacles.</li> </ul>
<p>Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats  <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- découverte du patrimoine local riche sur la commune de Larra (château de Larra, la mairie, la maison pour tous, le lavoir, la Maison de l'histoire).</li> <li>- découverte des Hauts Tolosans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- association locale: Marche et Découverte, Société des amis du patrimoine des Hauts Tolosans.</li> <li>- office du tourisme des Hauts Tolosans</li> <li>- forges de Bramesoif, chocolaterie de Larra.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de son environnement proche, son village, son histoire et le territoire dans lequel il s'inscrit.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- projet "rallye découverte" ou circuit pédestre dans la commune.</li> <li>- exploiter le domaine de Cavaillé, zone verte et de loisirs.</li> <li>- découverte des circuits de randonnée de Larra.</li> <li>- proposer des projets hors du centre, sortir de la structure.</li> <li>- reportages photos, interviews d'acteurs locaux.</li> <li>- mise en place d'un CME</li> </ul> <p><b>&gt; parcours liés l'axe 1 et 3 du PEDT : l'environnement</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- sorties pédestres dans la commune et au domaine de Cavaillé.</li> <li>- sorties vélos.</li> <li>- rencontre avec les acteurs locaux.</li> <li>- Développer la culture de l'engagement.</li> </ul>
<p>Axe 4 – Développement d'activités éducative de qualité</p> <p><a href="#">Lien vers la fiche conseil</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours éducatifs autour des trois axes définis dans le PEDT. Les équipes d'animation ont été intégrées dans l'élaboration du PEDT.</li> <li>- écriture d'un nouveau projet pédagogique à l'été 2022.</li> <li>- projets d'activités rédigés et inscrits dans le cadre de cycle ou circuit éducatif.</li> <li>- projets spécifiques (cirque, musique, science et technique).</li> <li>- développement de nouvelles thématiques.</li> <li>- présence de la direction sur la structure le mercredi.</li> <li>- Stabilité et permanence des équipes d'animations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- co-construction des différents projets avec l'ensemble des équipes intervenants auprès des enfants, animateurs, ATSEM, cuisiniers, agents d'entretien.</li> <li>- direction des accueils de loisirs (directrice et coordonnatrice)</li> <li>- bénévoles et salariés des associations locales (association reliure, l'art en village, poterie et arts du feu).</li> <li>- forges de Brame soif, chocolaterie de Larra.</li> <li>- prestataires extérieurs (les petits débrouillards, ça circule).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité et diversité des projets proposés. Offre thématique plus large.</li> <li>- qualité et diversité des activités mises en place.</li> <li>- intérêt des enfants, bilan "quart d'heure du soir".</li> <li>- retour des familles, niveau de satisfaction.</li> <li>- augmentation de la fréquentation des accueils du mercredi.</li> <li>- finalité d'un cycle avec restitution aux familles (représentation, livret, exposition artistique, vidéo, article de journal).</li> </ul>

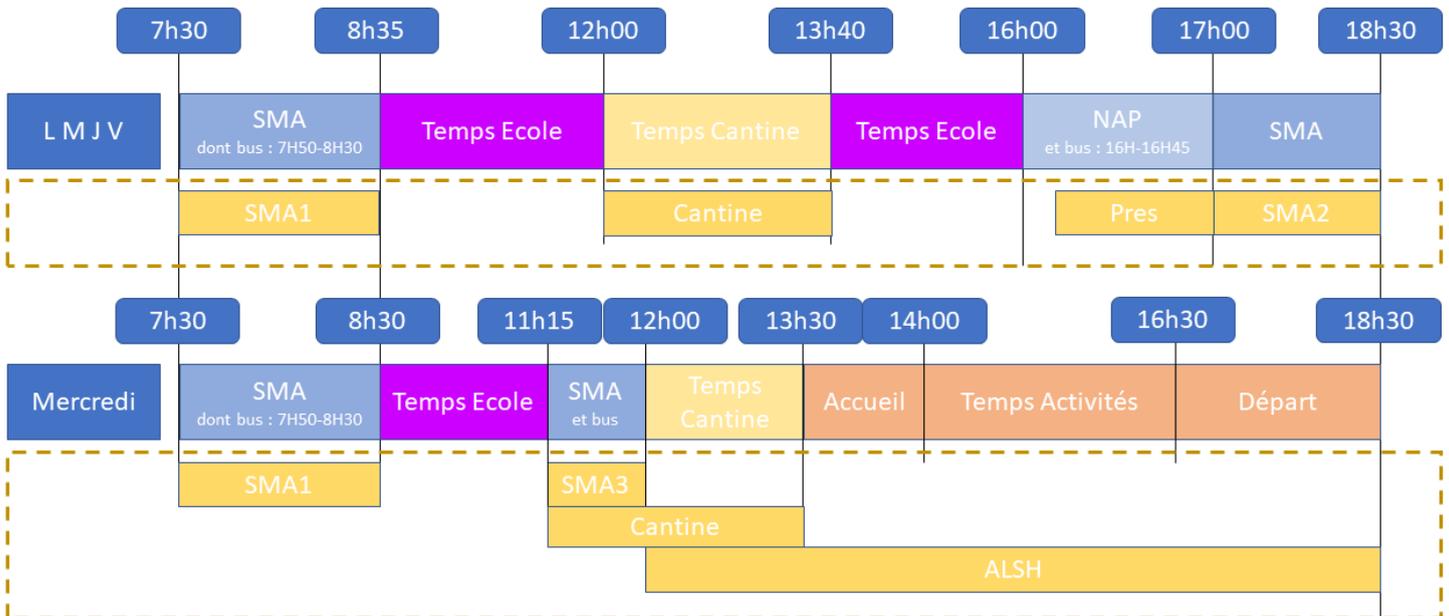
## ANNEXE 2 : JOURNEES TYPES



### Maternelle

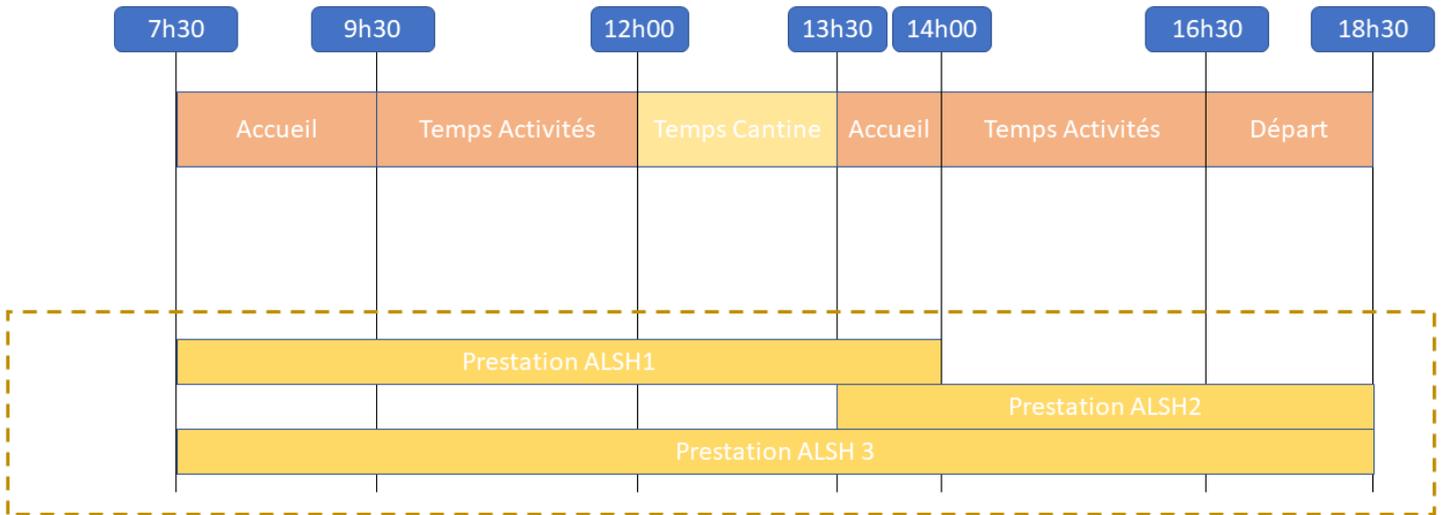


### Elémentaire





# ALSH



## ANNEXE 3 : TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES



### Service Multi Accueil:

Prestations	Tarifs
Matin 7h00 – jusqu'à la Classe	0,96€
Mercredi de 11h15 à 14h00 (enfants ne restant pas au centre de loisirs)	1,28€
Soir Après NAP	1,60€

### Nouvelles Activités Périscolaires :

Présences sur le mois	Tarifs par mois
1 à 6 présences	5,46€
7 à 12 présences	9,84€
13 et plus présence	13,11€



# NOS TARIFS

## Septembre 2022

### Accueil Loisirs Sans Hébergement :

Quotient Familial	½ Journée	Journée	Forfait Semaine
QF ≤ 430€	9,31€	12,09€	52,06€
431€ ≤ QF ≤ 680€	9,88€	13,23€	57,84€
681€ ≤ QF ≤ 1230€	10,44€	14,41€	63,66€
QF ≥ 1231€	11,02€	15,57€	68,11€

- ½ journée de 7h30 à 14h00 ou de 14h00 à 18h00 pour les vacances scolaires
- ½ journée 11h15 à 18h30 pour les mercredis
- Journée entre 7h30 et 18h00
- Forfait semaine : présence journée entière du lundi au vendredi
- **Repas facturés en plus**

### ALSH extérieurs :

Forfait ½ Journée Sans repas (14h00 – 18h30)	Forfait ½ Journée Avec repas (7h30 – 14h00)	Forfait Journée Avec repas (7h30 – 18h30)
16,72€	20,05€	27,87€





# NOS TARIFS

Septembre 2022

## Cantine :

Quotient Familial	Tarif
$QF \leq 679\text{€}$	1€
$680\text{€} \leq QF \leq 1359\text{€}$	3,09€
$QF \geq 1360\text{€}$	3,70€

**Cantine Adulte : 4,88€**

## Retard:

Tranche d'arrivée	Tarif
18h31 à 18h45	3,70€
18h46 à 19h00	7,40€
....	....



# PEDT Larra - Questionnaire aux associations

Le Projet éducatif de territoire est un document stratégique qui vise à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. Il tend à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Il est le socle d'un partenariat à construire avec l'ensemble des acteurs éducatifs (mairie, éducation nationale, association etc.).

Pour les associations, le PEDT est une opportunité afin de valoriser et de promouvoir leurs activités.

Pour la période 2022-2025, le PEDT s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 : Environnement

Axe 2 : Ouverture sur le monde

Axe 3 : Vivre-ensemble

Il doit être finalisé le 15 juin 2022.

Ce questionnaire vise à vous associer dans la co-construction du PEDT par le recensement des activités que vous pourriez mettre en œuvre à destination des enfants et jeunes larrassiens.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire avant le 16 mai à 12H. Nous précisons qu'il s'agit d'un recensement. Il ne s'agit pas de détailler exhaustivement chacun de vos projets.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre participation.

---

**\*Obligatoire**

1. Adresse e-mail \*

\_\_\_\_\_

Qui êtes-vous ?

2. Nom de l'association \*

---

3. NOM prénom du président \*

---

4. Champ d'activité \*

---

5. Nombre d'adhérents \*

---

Participation  
au PEDT

A ce stade, participer au PEDT consisterait à :  
- Enrichir le contenu du PEDT en participant à l'élaboration du document  
- Contribuer à sa mise en oeuvre par la réalisation d'activité sur le temps périscolaire (les soirs et/ou le mercredi après-midi et/ou les vacances scolaires (au moins 2 par an)

6. Souhaitez-vous contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PEDT en proposant des projets ou des activités ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non *Passer à la question 53*

Vos  
disponibilités

Il s'agit ici de connaître les temps où vous pourriez intervenir auprès des enfants

7. Quand pouvez-vous intervenir auprès des enfants ? (plus réponses possibles) \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Les soirs (hors mercredi) de 16H30 à 17H30
- Le mercredi après-midi entre 14H et 17H
- Pendant les vacances scolaires (matin ou après-midi)

Les activités que vous proposez

Il s'agit de décrire les activités que vous proposeriez.

### Activité 1

8. Quel est le nom de l'activité ? \*

---

9. Pouvez-vous décrire l'activité dans les grandes lignes ? \*

---

---

---

---

---

10. A quel axe du PEDT l'activité se rattache-t-elle ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Axe 1 : Environnement
- Axe 2 : Ouverture sur le monde
- Axe 3 : Vivre-ensemble

11. Quelle est la durée de l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 30 min
- 30 min-1H
- 1H-1H30
- Plus d'1H30

12. Où se déroulerait l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- A l'école \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

13. A quelle tranche d'âge s'adresse-t-elle ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 3-4 ans (petite section)
- 4-5 ans (moyenne section)
- 5-6 ans (grande section)
- 6-9 ans (CP-CE1-CE2)
- 9-11 ans (CM1-CM2)

14. Combien d'enfants pouvez-vous accueillir sur l'activité ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 10 à 15
- 15 à 20
- 20 à 30
- Autre : \_\_\_\_\_

15. Avez-vous besoin d'un animateur pour vous appuyer ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

16. Voulez-vous proposer une autre activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non *Passer à la question 53*

Il s'agit de décrire les activités que vous proposeriez.

Activité 2

17. Quel est le nom de l'activité ? \*

---

18. Pouvez-vous décrire l'activité dans les grandes lignes ? \*

---

---

---

---

---

19. A quel axe du PEDT l'activité se rattache-t-elle ? \*

*Une seule réponse possible.*

Axe 1 : Environnement

Axe 2 : Ouverture sur le monde

Axe 3 : Vivre-ensemble

20. Quelle est la durée de l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 30 min
- 30 min-1H
- 1H-1H30
- Plus d'1H30

21. Où se déroulerait l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- A l'école \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

22. A quelle tranche d'âge s'adresse-t-elle ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 3-4 ans (petite section)
- 4-5 ans (moyenne section)
- 5-6 ans (grande section)
- 6-9 ans (CP-CE1-CE2)
- 9-11 ans (CM1-CM2)

23. Combien d'enfants pouvez-vous accueillir sur l'activité ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 10 à 15
- 15 à 20
- 20 à 30
- Autre : \_\_\_\_\_

24. Avez-vous besoin d'un animateur pour vous appuyer ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

25. Voulez-vous proposer une autre activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non *Passer à la question 53*

Activité 3

Il s'agit de décrire les activités que vous proposeriez.

26. Quel est le nom de l'activité ? \*

---

27. Pouvez-vous décrire l'activité dans les grandes lignes ? \*

---

---

---

---

---

28. A quel axe du PEDT l'activité se rattache-t-elle ? \*

*Une seule réponse possible.*

Axe 1 : Environnement

Axe 2 : Ouverture sur le monde

Axe 3 : Vivre-ensemble

29. Quelle est la durée de l'activité ?

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 30 min
- 30 min-1H
- 1H-1H30
- Plus d'1H30

30. Où se déroulerait l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- A l'école \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

31. A quelle tranche d'âge s'adresse-t-elle ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 3-4 ans (petite section)
- 4-5 ans (moyenne section)
- 5-6 ans (grande section)
- 6-9 ans (CP-CE1-CE2)
- 9-11 ans (CM1-CM2)

32. Combien d'enfants pouvez-vous accueillir sur l'activité ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 10 à 15
- 15 à 20
- 20 à 30
- Autre : \_\_\_\_\_

33. Avez-vous besoin d'un animateur pour vous appuyer ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

34. Voulez-vous proposer une autre activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non    *Passer à la question 53*

Il s'agit de décrire les activités que vous proposeriez.

Activité 4

35. Quel est le nom de l'activité ? \*

\_\_\_\_\_

36. Pouvez-vous décrire l'activité dans les grandes lignes ? \*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

37. A quel axe du PEDT l'activité se rattache-t-elle ? \*

*Une seule réponse possible.*

Axe 1 : Environnement

Axe 2 : Ouverture sur le monde

Axe 3 : Vivre-ensemble

38. Quelle est la durée de l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 30 min
- 30 min-1H
- 1H-1H30
- Plus d'1H30

39. Où se déroulerait l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- A l'école \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

40. A quelle tranche d'âge s'adresse-t-elle ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 3-4 ans (petite section)
- 4-5 ans (moyenne section)
- 5-6 ans (grande section)
- 6-9 ans (CP-CE1-CE2)
- 9-11 ans (CM1-CM2)

41. Combien d'enfants pouvez-vous accueillir sur l'activité ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 10 à 15
- 15 à 20
- 20 à 30
- Autre : \_\_\_\_\_

42. Avez-vous besoin d'un animateur pour vous appuyer ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

43. Voulez-vous proposer une autre activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non *Passer à la question 53*

Il s'agit de décrire les activités que vous proposeriez.

Activité 5

44. Quel est le nom de l'activité ? \*

---

45. Pouvez-vous décrire l'activité dans les grandes lignes ? \*

---

---

---

---

---

46. A quel axe du PEDT l'activité se rattache-t-elle ? \*

*Une seule réponse possible.*

Axe 1 : Environnement

Axe 2 : Ouverture sur le monde

Axe 3 : Vivre-ensemble

47. Quelle est la durée de l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 30 min
- 30 min-1H
- 1H-1H30
- Plus d'1H30

48. Où se déroulerait l'activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

- A l'école \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

49. A quelle tranche d'âge s'adresse-t-elle ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 3-4 ans (petite section)
- 4-5 ans (moyenne section)
- 5-6 ans (grande section)
- 6-9 ans (CP-CE1-CE2)
- 9-11 ans (CM1-CM2)

50. Combien d'enfants pouvez-vous accueillir sur l'activité ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- 10 à 15
- 15 à 20
- 20 à 30
- Autre : \_\_\_\_\_

51. Avez-vous besoin d'un animateur pour vous appuyer ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

52. Voulez-vous proposer une autre activité ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

Commentaire libre

53. Commentaire libre

---

---

---

---

---

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms